



Rapport budgétaire et financier >>

Période 2023 - 2027

Direction de l'économie, des finances, de
l'investissement et du patrimoine (DEFIP)

Janvier 2023

INTRODUCTION

ET STRATEGIE FINANCIERE



L'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, CHU d'Ile-de-France, a une place à part dans le système hospitalier français : elle concentre l'excellence régionale et souvent nationale en matière de soins, de recherche et d'enseignement ; elle est aussi un lieu essentiel d'accès aux soins pour tous dans un territoire aux besoins de santé immenses.

L'AP-HP traverse cependant une période de difficultés inédites, après deux ans de crise sanitaire qui ont éprouvé ses personnels et son organisation. Certaines de ses difficultés sont communes au monde hospitalier français ; d'autres tiennent à sa dynamique interne et territoriale propre.



Pour surmonter ses difficultés, l'AP-HP s'est dotée d'une nouvelle stratégie, articulée autour de « 30 leviers pour agir ensemble. » Elle est portée par une volonté de transparence et de pragmatisme, autour d'un objectif central : attirer et fidéliser les personnels sans lesquels l'AP-HP ne peut exercer sa mission.

L'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) pour 2023 et le plan global de financement pluriannuel (PGFP) 2023-2027 qui le prolonge, s'inscrivent dans cette ambition et en constitue la traduction budgétaire et financière. Ils s'articulent autour des principes suivants :

1. Une volonté de transparence et de réalisme face à une équation financière qui s'est dégradée depuis plusieurs années.

Depuis 2017, et malgré d'importants efforts d'efficience, l'AP-HP connaît une situation de déficit chronique. La crise sanitaire a conduit à une fragilisation supplémentaire de son équilibre financier, atteignant un déficit de -283 M€ en 2021, malgré les dispositifs de sécurisation financière (garantie de financement des recettes T2A et accompagnement financier face aux dépenses exceptionnelles pour la prise en charge des patients atteints de la Covid-19).

Pour l'année 2022, l'AP-HP a tout d'abord prévu un budget hors crise sanitaire, traduit par un déficit ramené à -184 M€. La prolongation de cette crise début 2022, avec une particulière intensité sur le 1^{er} trimestre, a nécessité l'adoption d'un budget modificatif, portant le résultat prévisionnel à -228 M€, sous réserve de financement des mesures salariales nationales, des impacts de la crise Covid dans des conditions comparables aux exercices précédents, ainsi que des impacts de l'inflation des prix en 2022.

A date de la rédaction du présent rapport, les équilibres définis dans la décision modificative (DM) fixée en juillet 2022 demeurent valables concernant les charges d'exploitation et les recettes d'activité, mais sont impactées par des inconnues qui persistent quant à la couverture financière des charges exceptionnelles de l'année 2022 (surcoûts Covid, mesures salariales du plan Braun) : à date, ces compensations demeurent partielles et font toujours l'objet d'échanges avec les autorités de tutelle. Ces inconnues conduisent à situer la prévision d'exécution pour 2022 à -391 M€, dans l'attente des dernières délégations de crédits de fin de campagne et de la clôture définitive des comptes.

Au-delà de ce résultat comptable, l'AP-HP subit les conséquences d'une autre crise, d'une particulière intensité en Ile-de-France : celle de l'attractivité et de la fidélisation des emplois sur les métiers soignants en tension, tout particulièrement pour les infirmiers. Malgré une campagne de recrutement réussie à l'été 2022 (2325 IDE recrutés en sortie d'école à l'été 2022, et un écart négatif à l'année précédente qui est passé de plus de 1 000 ETP à environ 600 ETP entre le début et la fin de l'année 2022), les effectifs infirmiers (en soins généraux et spécialisés) ont baissé globalement de 11% depuis 2018.

Dans ce contexte, les efforts d'organisation produits n'ont permis qu'une stabilisation du volume de séjours d'hospitalisation complète par rapport à 2021 (-0,9%), tout en maintenant cependant une dynamique nette sur l'hospitalisation partielle (+5,3%). L'AP-HP demeure ainsi encore éloignée de son volume économique d'activité de 2019, année de référence de la garantie de financement accordée en 2022 : en termes de recettes, son niveau d'activité valorisé en T2A demeure inférieur de -240 M€ par rapport au montant de sa garantie de financement, soit -7%.

2. La nécessité de reconstruire une nouvelle trajectoire médico-économique.

Le dernier PGFP exécutoire date de 2020 et entérine une trajectoire de relance de l'investissement très ambitieuse, qui reposait sur un redressement rapide du résultat d'exploitation. Depuis 2020, les actualisations du PGFP ont essentiellement consisté à reporter chaque année la perspective de retour à l'équilibre budgétaire, sans remise en cause des fondamentaux, et malgré un décalage croissant avec la trajectoire d'activité réelle, dans un contexte de persistance de la crise sanitaire.

Le PGFP 2022-2026 s'appuyait ainsi sur une dynamique de rattrapage rapide de l'activité en 2022 et 2023 et sur une hypothèse de croissance, alignée sur l'ONDAM (+1,6% annuels en moyenne, modulés par les effets calendaires) et aboutissant aux cibles suivantes :

- Un quasi-retour à l'équilibre en 2023 avec un résultat du budget principal inférieur à -0,5% ;
- Une CAF nette de 190 M€ en 2023 qui atteint sa cible de 300 M€ en 2026.
- Un taux d'endettement plafonné autour de 37% sur la totalité de la période pour un capital restant dû qui atteint son pic maximum à 3,5 Mds€ en 2028.

Au regard des perspectives d'exécution, et de la dynamique réelle de l'activité, pénalisée par des recrutements infirmiers restant inférieurs aux besoins, cette trajectoire ne peut pas être maintenue et doit faire l'objet d'une révision complète des hypothèses de construction plus réalistes au regard des paramètres de contexte exogènes (inflation, réformes du financement) et intégrer une nouvelle trajectoire de rebond de l'activité s'appuyant sur de nouveaux leviers.

L'AP-HP connaît un cumul de contraintes externes multifactorielles qui handicapent lourdement les marges de manœuvre budgétaires (effet de ciseaux) et implique de lisser dans le temps la trajectoire de retour à l'équilibre par rapport aux hypothèses inscrites dans le précédent PGFP.

- Une sortie de la garantie de financement en 2023 qui, au regard de la pénurie RH et du niveau de capacitaire actuel, ne permet pas d'envisager un retour spontané et rapide aux recettes d'activité théoriques d'avant la crise avant de nombreuses années si aucun plan de relance n'est mis en place.
- Un cumul d'effets « revenu » dont le chiffrage s'avère financièrement défavorable des différentes réformes de financement et mesures réglementaires (SSR, TNJP, EGALIM, SEGUR) qui vont amplifier la dégradation des comptes d'exploitation tendancielle, si aucun accompagnement spécifique n'est mis en place.

- Un risque de sur-inflation massive en 2023, avec i) l'inflation sur les charges courantes qui continue sa pente déjà forte en 2022 sur les charges d'exploitation se diffuser sur les marchés de travaux, ii) une flambée des prix de l'énergie en 2023 malgré l'existence de différents dispositifs de bouclier fiscal ou tarifaire, iii) une augmentation des taux d'intérêts bancaires qui renchérit les frais financiers de la dette et fait perdre les opportunités de financements qui préexistaient (placements de trésorerie à taux négatifs).

Ces éléments se conjuguent pour limiter l'effet des marges de manœuvre de redressement médico-économique que peut mobiliser l'APHP sur la période du PGFP. Ainsi les efforts de performance et de rebond de l'activité pouvant être engagés par l'AP-HP pour retrouver une cible de capacité d'autofinancement compatible avec le remboursement du capital des emprunts et le financement des investissements courants, sont fortement gommés chaque année par les effets de ciseaux du tendancier de dégradation des charges et des produits et par l'impact des réformes.

Le nouvel EPRD/PGFP prend acte d'un niveau inédit d'incertitudes et de contraintes exogènes qui handicapent sa trajectoire de redressement :

- **Une dynamique des charges tendanciellement supérieure à celle des recettes :** même en dehors d'un contexte d'inflation spécifique depuis 2022, l'AP-HP est confrontée à une hausse tendancielle de ses charges de personnel (« glissement vieillesse-technicité » - GVT) et du prix de ses approvisionnement (tendance historique autour de 1%/an), que l'évolution des tarifs inscrite dans le protocole sur la pluriannualité des ressources de l'ONDAM (+0,2%/an depuis 2020, hors abondement spécifique) ne peut pas suffire à couvrir. Elle doit ainsi produire chaque année un effort de performance pour maintenir ses équilibres économiques. En 2023, dans un contexte international encore particulièrement incertain, l'AP-HP a réalisé des simulations d'impact de l'inflation, qui entrainera une hausse de ses charges de 215 M€ (soit +14% de ses achats), tout particulièrement pour ses approvisionnements énergétiques (+102 M€, soit +130%), malgré la mise en œuvre du bouclier tarifaire et notamment du dispositif « amortisseur électricité ». L'EPRD 2023 fait l'hypothèse d'une couverture de la moitié des surcoûts de l'inflation, qui reste à confirmer dans le cadre de la campagne tarifaire 2023.
- **Sur son modèle de financement :** la garantie de financement a été introduite dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en 2020 et reconduite jusqu'en 2022. Elle a permis de sécuriser à un niveau historique d'avant crise (soit l'exercice 2019) les recettes d'activité à un montant de référence, majoré chaque année d'un taux d'évolution prenant en compte les effets prix de la campagne tarifaire, nonobstant l'activité réellement effectuée par les établissements dans un contexte de déprogrammation des séjours pour assurer la prise en charge des patients Covid nécessitant une réorganisation complète des organisations et des ressources. Ce dispositif transitoire a été mis en extinction à compter du 1er janvier 2023 ce qui se traduit par un retour aux modes de financements normaux de la tarification à l'activité en court séjour qui représente 3,4 Mds€/an en recettes T2A socles, soit la moitié des recettes versées par l'assurance maladie. Un dispositif d'accompagnement transitoire de la sortie de la garantie de financement a été inscrit dans la LFSS pour 2023 et une mission IGAS-IGF a été enclenchée. Il est attendu que l'APHP bénéficie de ce nouveau dispositif, compte tenu de son écart de recettes à la GF estimé au 31/12/2022 (-7%, soit -240 M€), mais dans une mesure qu'il n'est pas possible de connaître faute d'arbitrage connu à date.

La LFSS pour 2023 prévoit un report de 6 mois de l'entrée en vigueur de la réforme du financement des SSR dont les impacts financiers sont estimés défavorables pour l'APHP à hauteur de -60 M€ en cible année pleine, selon les dernières données transmises par le Ministère chargé de la Santé. Cet impact n'est pas spécifique à l'APHP puisqu'il est constaté un impact équivalent sur l'offre de soins publique et privée en région Île-de-France et dans les principaux CHU nationaux. Un dispositif de transition permettant de lisser les impacts financiers négatifs sur 4 ans est prévu dans les textes.

De même, l'APHP connaîtra en 2023 les premiers impacts de la réforme du ticket modérateur à l'hôpital, qui est entrée en vigueur l'année dernière, ce qui se traduit par une perte de revenu estimée à 45 M€, avec un lissage sur 4 ans de l'impact.

Par ailleurs, la LFSS pour 2023 prévoit un abaissement de la cotation des actes de biologie qui s'applique aussi aux recettes externes de l'APHP.

Enfin, l'APHP constate un déficit de couverture financière récurrent, qui s'est accru entre 2021 et 2022, passant de -15 M€ à -47 M€ dans le financement des mesures salariales réglementaires nées du Ségur dont la pérennisation en 2023 fait courir un risque de sous-financement structurel dans le temps.

La trajectoire du programme pluriannuel d'investissement reste peu élastique compte tenu du poids des opérations majeures déjà engagées, de leur évolution programmatique et du décalage naturel des calendriers de réalisation. Par ailleurs elle s'avère particulièrement contrainte au regard de l'inflation des prix des travaux et de la nécessité de maintenir une dynamique de projets et d'investissement courant.

- La révision du PPI nécessite de tenir compte d'un principe de réalité qui se traduit par un renchérissement significatif des dépenses d'investissements à 10 ans, au regard des coups partis sur les notifications de marchés suites à la révision du programme des opérations et aux effets de l'inflation constatées dans les marchés notifiés TDC, que les clauses d'indexation des prix intégrées dans les budgets initiaux ne peuvent absorber. L'ampleur de leur impact financier est chiffrée à hauteur de +15% sur la durée totale du PGFP pour la période 2023-2027 en trajectoire tendancielle.
- Face à ces enjeux, il n'est pas envisageable de réduire les investissements courants qu'il faudrait au contraire augmenter compte tenu des besoins exprimés et du niveau de vétusté, notamment sur le volet système d'information (sécurisation, câblage, augmentation du parc des postes de travail) mais aussi au regard des besoins d'accroissement de l'offre de logements pour les soignants au sein du parc immobilier de l'APHP.

Dans ce contexte contraint, l'AP-HP présente une refonte complète de sa trajectoire budgétaire et financière, volontariste mais réaliste, qui se traduit par une capacité de redressement progressif en 5 ans afin de viser :

- Une reconstitution et une confortation de l'emploi soignant pour créer les conditions d'un rattrapage progressif en 4 ans du niveau d'offre de soins, qui soit compatible avec une amélioration des conditions de travail à l'hôpital.
- Un retour à l'équilibre du résultat en 2027 et une capacité d'autofinancement nette du remboursement des emprunts positive à compter de 2024.
- Un taux d'endettement rapport aux produits d'exploitation plafonné à 45% sur la période.

3. Une nouvelle trajectoire qui repose sur la reconstitution et la confortation de nos forces soignantes à travers l'application du plan d'actions « 30 leviers pour agir ensemble ».

Pour mettre en œuvre cette nouvelle trajectoire, les leviers à mobiliser ne peuvent plus être les mêmes que par le passé : une réduction des emplois ou une coupe dans les opérations d'investissement ne conduiraient qu'à accélérer la spirale déflationniste de rétraction de l'offre de soin, aux antipodes de ce que nous devons viser.

Au contraire, la réouverture de l'offre de soins et le rebond d'activité associé ne seront possibles qu'à la condition que l'AP-HP restaure sa capacité à attirer, recruter et fidéliser les professionnels, en particulier les paramédicaux exerçant un métier en tension.

C'est autour de cet enjeu décisif que se concentre un grand nombre des objectifs du plan « 30 leviers pour agir ensemble », communiqué mi-décembre 2022 à l'ensemble de la communauté de l'AP-HP à l'issue d'une concertation de trois mois, qui a pris la forme d'échanges multiples au sein des instances de l'AP-HP, notamment le directoire et la commission médicale d'établissement (CME), mais aussi avec les organisations syndicales ayant accepté de s'inscrire dans la démarche, ou encore avec les représentants des usagers, ainsi que de remontées de terrain très nombreuses de la part des équipes et des représentants de divers collectifs et métiers de la communauté hospitalière.

En définitive, le plan « 30 leviers pour agir ensemble » vise à **apporter les réponses les plus pragmatiques et efficaces possible aux difficultés des équipes, pour attirer et donner envie de rester à l'AP-HP et, ce faisant, recréer une dynamique de confiance et de projection dans l'avenir.** Il s'agit notamment :

- Du **doublage de l'offre de logements** offerts aux professionnels à proximité des hôpitaux, pour viser 1200 attributions de logement par an sur les 5 prochaines années.
- De **l'amélioration du système de « bourses »** offertes aux étudiants qui nous rejoignent (ouvertes désormais dès la deuxième année d'études et majorées pour le cas où les professionnels s'engagent dans des secteurs en tension).
- De **l'amélioration des conditions d'accueil et d'intégration des professionnels**, avec une valorisation du rôle des tuteurs et des parcours d'intégration structurés.
- De mesures pour enrichir les perspectives au sein de l'institution, avec notamment une **augmentation du nombre de promotions professionnelles** financées à hauteur de 600 nouvelles promotions par an en 2023 et 2024, un plan d'actions spécifique pour **améliorer le quotidien des cadres** au sein de notre institution et ainsi l'attractivité de ces fonctions, la diffusion volontariste des protocoles de coopération et la fixation d'un cadre plus clair et attractif pour les infirmiers de pratique avancée.
- D'une amélioration de la conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle, autour :
 - D'une **adaptation des schémas horaires**, y compris innovants, pour mieux répondre aux aspirations des équipes.
 - D'une confortation des équipes de suppléance et d'autres actions visant à **stabiliser les plannings**.
 - D'un ensemble de **mesures spécifiquement dédiées aux professionnels de nuit** pour réduire la pénibilité de leurs activités.

- D'une amélioration des conditions de travail au sein des services, avec des actions concrètes :
 - Au-delà du recrutement pour combler les postes vacants, un **redimensionnement des équipes connaissant des difficultés structurelles du fait de l'alourdissement des besoins des patients, pour trouver un point d'équilibre entre la réponse aux besoins de santé et une amélioration des conditions de travail** – cette action passant par un dialogue de terrain entre les services et les directions et pouvant s'appuyer sur des outils d'évaluation de la charge de travail des professionnels.
 - **L'allègement des tâches administratives, logistiques et techniques** qui retombent aujourd'hui sur les équipes, en particulier les médecins et les cadres, à travers la création de 600 postes en deux ans pour répondre aux demandes de soutien exprimées par les services.
 - Un investissement pour **mettre à niveau nos réseaux, notre matériel et notre support informatiques**, dont les difficultés constituent un irritant récurrent pour les équipes.
 - Une **simplification nette de nos organisations et de nos processus de décision**, ressentis comme s'étant fortement complexifiés dans les années récentes.
- D'un **investissement renforcé dans la recherche**, facteur majeur d'attractivité pour les équipes médicales comme paramédicales, à travers la recherche de plus d'efficacité dans les processus d'instruction, le doublement du montant de l'intéressement « recherche » en 2023 et son utilisation pour financer des leviers à forte valeur ajoutée, notamment l'embauche de professionnels dédiés à l'inclusion dans les projets de recherche.

Au-delà de ces mesures concrètes pour améliorer rapidement le quotidien des équipes, qui constituent la ligne de force principale de la nouvelle stratégie de l'AP-HP, **le plan d'actions « 30 leviers pour agir ensemble » fixe le cadre d'une nouvelle projection stratégique** sur le niveau et les modalités de notre offre de soins à 5 ans, sur la qualité du parcours offert aux patients ou encore sur la réduction de l'empreinte carbone du CHU.

Si la réduction des effectifs et la coupe dans les investissements sont exclues, le programme de travail de l'AP-HP prévoit également la **mobilisation de justes leviers de performance**, reposant sur une amélioration ambitieuse du codage de l'activité, de l'efficacité des processus de facturation, de la pertinence des pratiques et de la sobriété des organisations.

La mise en œuvre de ce plan d'actions, **qui vise à créer les conditions d'un rebond et d'un retour durable à l'équilibre, suppose dans un premier temps un accompagnement financier exceptionnel et pluriannuel de la part de l'Etat.**

4. Les nouvelles orientations budgétaires et financière pour la période quinquennale 2023-2027.

L'EPDR 2023 et le PGFP 2023-2027 traduisent ainsi :

- **Une exigence de réalisme et de crédibilité des ambitions budgétaires**, notamment en prenant acte d'un retour progressif au niveau d'activité précédent la crise sanitaire, rythme qui est nécessairement dépendant de la capacité à reconstituer progressivement le niveau des effectifs soignants. Ce retour progressif est prévu en 4 ans (2023-2026), assorti des moyens RH soignants nécessaires pour assurer les réouvertures de lits associées et au renforcement des équipes soignantes confrontées à un alourdissement de la charge en soins des patients pris en charge. En lien avec des perspectives de recrutement et d'attractivité majorées dès 2023, cette trajectoire d'activité s'accélère à partir de 2024. Dans cette trajectoire, l'AP-HP tire également

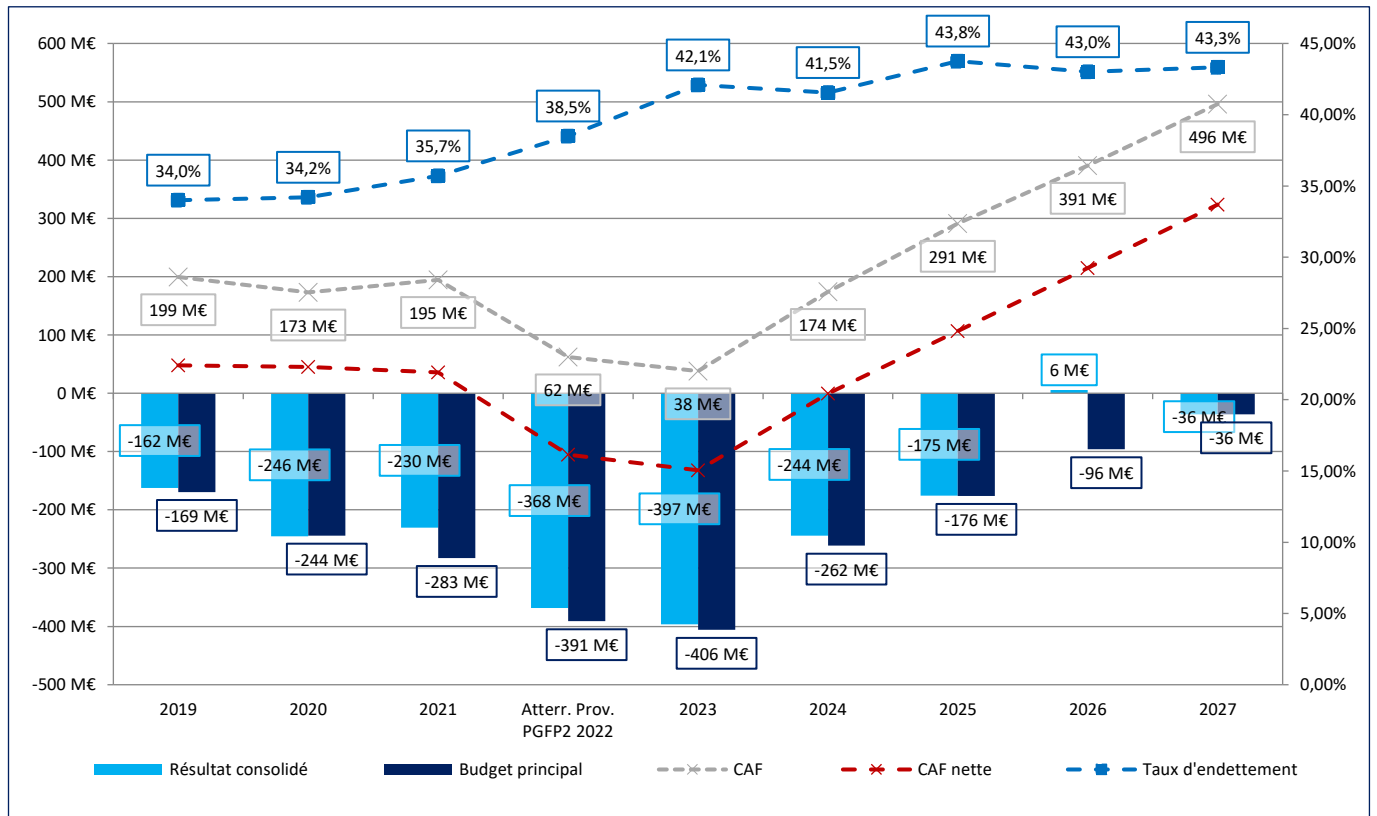
partie de la poursuite d'une dynamique forte sur l'hospitalisation partielle, qui lui permet d'assurer le même niveau d'offre de soins en transformant ses parcours et en fluidifiant ses filières de soins pour optimiser son organisation capacitaire.

- **Un réinvestissement massif, orienté vers la restauration de l'attractivité RH de l'AP-HP, matérialisé par le plan « 30 leviers pour agir ensemble » :** l'EPRD / PGFP décline budgétairement la stratégie « 30 leviers », en inscrivant notamment le financement des mesures d'attractivité et de fidélisation RH, d'effort en faveur du logement ou de la recherche et d'intéressement des équipes. En 2023, l'EPRD permettra ainsi la création de près de 300 postes sur des fonctions de proximité aux services de soins destinées prioritairement à « libérer le temps soignants » dans le cadre d'un appel à projet auprès des services de soins et engagera une expérimentation de la révision des schémas horaires pour améliorer les conditions de travail des soignants. Les objectifs du plan logement ont été renforcés pour viser une cible de 1200 attributions de logements par an, par la mobilisation de son patrimoine immobilier (rénovation, reconversion, construction, valorisation) et par l'acquisition de droits de réservations. Ainsi, sur les 5 prochaines années, l'AP-HP bénéficiera de fonds dédiés lui permettant de mobiliser sur 2023 et 2024 les 31 M€ de l'enveloppe régionale au titre du Ségur, annoncée en 2022, complétée par une dotation de l'Etat de 100 M€ au titre des 5 prochaines années dont 15 M€ attribués dès cette année : ces crédits seront spécifiquement affectés au renforcement de son offre de logement en faveur des soignants, dont 46 M€ dès 2023.
- **Le maintien d'ambitions fortes en matière d'investissement pour accompagner l'évolution de son schéma directeur immobilier de développement hospitalier :** l'APHP poursuit les opérations majeures et structurantes engagées dans le précédent PPI qui représenteront près de 1,7 Mds€ de crédits de paiement de travaux et équipements sur les 5 prochaines années. L'AP-HP sanctuarise le niveau de ses investissements courants à hauteur de 1,2 Mds€ sur la période pour poursuivre la modernisation de ses sites et le renouvellement de ses équipements médicaux, hôteliers et informatiques ; un renforcement de l'effort de modernisation du réseau informatique via un investissement supplémentaire de 40 M€, financé par une nouvelle enveloppe exceptionnelle de l'Etat intégrée dans ce nouveau PGFP (dont 10 M€ attribués dès 2023), sera effectué afin d'améliorer le quotidien dans les usages du système d'information. Enfin, l'APHP conserve une capacité de programmation de nouvelles opérations immobilières de transformation et de développement d'activité dans le cadre d'une enveloppe de 380 M€ sur la période.
- **Un cadre de mobilisation collective qui doit permettre à l'APHP de retrouver le chemin d'une dynamique de rebond d'activité et d'une performance médico-économique accrue :** dès la mi-2022, l'AP-HP s'était engagée dans un ambitieux programme de performance médico-économique, orienté vers la valorisation de son activité et l'optimisation de ses parcours de soins. Elle poursuit dans l'EPRD 2023 son engagement dans la mobilisation des justes leviers d'amélioration de sa performance en recettes (valorisation et facturation des activités) et en dépenses (réduction des surcoûts de l'intérim, juste prescription, sobriété dans les organisations et la consommation des ressources) susceptibles de contribuer au redressement de sa situation économique sans porter atteinte à la qualité des prises en charge, au niveau des investissements ou au nombre global des emplois. Le plan de rebond de l'activité s'appuiera sur un pilotage médico-économique au plus près du terrain (niveau GHU et DMU) et une nouvelle stratégie dans l'affectation des effectifs soignants supplémentaires. A ce titre, l'augmentation attendue de nos ressources paramédicales devra nous permettre à la fois de répondre aux priorités de santé publique en rendant possibles les réouvertures des lits d'hospitalisation complète ou partielle, là où les besoins sont les plus importants, mais aussi de conforter les organisations soignantes par le renforcement des effectifs auprès des patients ou

l'adoption de nouveaux schémas horaires concertés avec les équipes. La trajectoire sur laquelle est construit notre PGFP 2023-2027 repose sur l'équilibre suivant : un tiers de nos effectifs soignants supplémentaires au cours des 5 prochaines années sera dédié à la confortation de nos conditions d'exercice et les deux tiers restant seront fléchés sur la réouverture de nos capacités de soins.

- Enfin, une nouvelle politique d'intéressement sera mise en place dès 2023 avec, d'une part, le doublement de l'intéressement recherche qui sera porté de 10 à 20 M€ dès 2023 puis augmentera sur les années suivantes à due concurrence de 50% des futures augmentations de la dotation socle des MERRI, et, d'autre part, la mise en place d'un intéressement médico-économique qui se traduira par un retour financier direct auprès des services de 20% de l'amélioration nette de leur résultat économique.
- **La préservation d'une structure financière saine, notamment en limitant le recours à l'emprunt, et en retrouvant progressivement le chemin des équilibres en exploitation via la restauration de la capacité d'autofinancement et du résultat** : le réalisme qui prévaut dans la construction de cette nouvelle stratégie financière se traduit par une trajectoire de retour à l'équilibre désormais prévue en 5 ans, dans des conditions encadrées par le courrier cosigné par les Ministres en charge de la Santé et des Comptes Publics le 12 décembre 2022. L'équilibre budgétaire du compte de résultat principal est donc visé en 2027, mais l'AP-HP s'engage à retrouver une CAF nette positive à compter de 2024 et à contenir l'évolution de son endettement, en deçà de 45% du total des produits sur la période du PGFP.
- **Cette trajectoire s'accompagne d'un soutien exceptionnel de l'Etat qui se matérialise par une aides pluriannuelle et dégressive sur toute la période en accompagnement des efforts engagés par l'APHP intégrée dans la trajectoire du PGFP 2023-2027.** En EPRD 2023, cette aide d'un montant de 250 M€ a vocation à s'articuler avec le mécanisme d'amortissement de la sortie de la garantie de financement prévus par la LFSS pour 2023 qui est toujours à l'étude. Elle sera prolongée à hauteur de 200 M€ en 2024, 150 M€ en 2025, 100 M€ en 2026 et 50 M€ en 2027, dernière année d'accompagnement. Cette aide sera soumise à des clauses de revoyure annuelle en fonction du respect de la trajectoire globale définie dans le cadre du PGFP.

La trajectoire financière ainsi redéfinie conduit à un résultat 2023 en déficit de -406 M€, suivi d'un redressement progressif des soldes de gestion, aboutissant à approcher l'équilibre en 2027, et à une CAF nette positive à partir de 2024. Cette amélioration permet de stabiliser le taux d'endettement en deçà de 45% sur toute la durée du PGFP et de soutenir les ambitions de l'AP-HP en matière d'investissements.



*

*

*

PRESENTATION DE L'EPRD 2023



5. Le budget principal (CRPP)

Au total du CRPP, les produits présentés à l'EPRD 2023 s'élèvent à 8,8 Mds€, en augmentation de +210,6 M€ par rapport à la prévision de résultat 2022, soit une hausse de +2,5%, et +4,9% par rapport à la clôture 2021.

a. Prévisions d'activité du CRPP

La prévision d'activité pour 2023 vise ainsi à retrouver un niveau d'activité post-covid qui nécessitera un « rebond d'activité » autant en hospitalisation complète qu'en hospitalisation partielle :

- Une projection de +1,7% de séjours en hospitalisation complète (HC) et +2,9% de séjours en hospitalisation partielle (HP).
- Un impact de +1,2% de journées en HC.
- Un travail sur le codage permettant une plus-value sur le RMCT de l'APHP à hauteur de +1,1% pour l'HC et 1,2% en HP.

a) Evolution de l'activité d'hospitalisation complète MCO

Pour 2023, l'AP-HP se fixe des objectifs de rebond d'activité (cf. partie introductive) assortis d'efforts d'optimisation des recettes (plan codage) et des parcours de soins.

RECETTES AM	Activité 2022 hors GF	tarifs (+0,7% sur 10 mois)	Rebond d'activité 2023	ROI contractualisés et mesures nouvelles	Plan codage	Optimisation des parcours	EPRD 2023	Evol %
GHS + transport + HAD	2 840 187 336 €	16 964 297 €	25 159 775 €	18 853 984 €	28 973 689 €	12 000 000 €	2 942 139 080 €	3,6%
dont MCO(dont transports)	2 759 766 354 €	16 098 637 €	24 994 114 €	18 853 984 €	28 973 689 €	12 000 000 €	2 860 686 778 €	3,7%
dont HC	2 257 302 271 €	13 167 597 €	13 105 801 €	15 396 687 €	23 660 719 €	12 000 000 €	2 334 633 075 €	3,4%
dont HP	497 927 512 €	2 904 577 €	11 888 313 €	3 457 297 €	5 312 970 €		521 490 668 €	4,7%
dont transport	4 536 571 €	26 463 €					4 563 034 €	0,6%
dont HAD	61 720 169 €	360 034 €					62 080 203 €	0,6%
dont dégel CP	18 700 813 €	505 626 €	165 661 €				19 372 100 €	3,6%
Recettes externes	397 663 439 €	0 €	5 014 527 €	0 €	0 €	0 €	402 677 966 €	1,3%
TOTAL séjours + rec externes	3 237 850 774 €	16 964 297 €	30 174 302 €	18 853 984 €	28 973 689 €	12 000 000 €	3 344 817 046 €	3,3%
		0,5%	0,9%	0,6%	0,9%	0,4%		

SEJOURS	Activité 2022 hors GF	tarifs (+0,7% sur 10 mois)	Rebond d'activité 2023	ROI contractualisés et mesures nouvelles	Plan codage	Optimisation des parcours	EPRD 2023	Evol %
Séjours HC	547 674	0	2 622	3 736	0	2 911	556 943	1,7%
Séjours HP	808 468	0	17 857	5 613	0	0	831 938	2,9%
Total HC + HP	1 356 141	0	20 479	9 349	0	2 911	1 388 881	2,4%
		0,0%	1,5%	0,7%	0,0%	0,2%		

<i>JOURNEES</i>	Activité 2022 hors GF	tarifs (+0,7% sur 10 mois)	rebond activité (reconstitution progressive de la GF)	ROI contractualisés sur projets d'investissements	Codage	IPDMS	EPRD 2023	Evol %
Séjours HC	3 529 073	0	17 778	21 859	0	0	3 568 710	1,1%
Séjours HP	808 468	0	17 857	5 613	0	0	831 938	2,9%
Total HC + HP	4 337 541	0	35 635	27 473	0	0	4 400 648	1,5%
		0,0%	0,8%	0,6%	0,0%	0,0%		

b) Evolution de l'activité d'hospitalisation en soins de suite et de réadaptation (SSR/SMR) et en psychiatrie

L'activité de psychiatrie est projetée en stabilité à laquelle s'applique +1,9%, dans la prolongation du protocole de 2020 sur la pluriannualité des ressources des établissements de santé. Dans l'attente des travaux découlant de la réforme du financement de la psychiatrie (notamment travaux du CCAR et simulations sur la répartition de la dotation populationnelle en psychiatrie), l'EPRD 2023 fait une hypothèse de neutralité des effets de cette réforme.

La réforme SMR est prise en compte dans la construction de l'EPRD avec un effet entrant en vigueur au 1^{er} juillet 2023, soit une perte de 7,44 M€ pour l'exercice 2023, pour un total qui sera porté à la hauteur de 59,52 M€ d'ici 2027 (voir section PGFP). Cette perte due à la réforme est considérée comme neutralisée sur l'exercice 2023 par les dispositifs d'accompagnement à la mise en œuvre différée de la réforme.

En sus, il a été apporté un complément dotation populationnelle SMR pour un montant total de +2,82 M€ pour l'exercice 2023.

b. Prévisions de produits du CRPP

a) Les produits de titre 1 - Produits versés par l'Assurance Maladie

Les produits versés par l'assurance maladie s'élèvent à 7 Mds€, en augmentation de +134,6 M€, soit +1,9% par rapport à 2022.

- **Les dotations et forfaits notifiés à l'AP-HP par l'Agence Régionale de Santé**

Les produits versés sous forme de dotations et forfaits s'élèvent à 3 Md€ en augmentation de +253,2 M€, soit +9,5% par rapport à 2022. Cette évolution est essentiellement portée par l'inscription de l'aide exceptionnelle mentionnée en partie introductive, inscrite en EPRD dans un vecteur MIGAC (cf. infra).

Les produits liés à l'activité et versés par l'assurance maladie inscrits à l'EPRD 2023 s'élèvent à 4 Mds€ en diminution de -118,5 M€, soit de -2,8% par rapport à 2022.

- **Les produits des séjours**

Au total, la prévision de produits issus des séjours d'hospitalisation s'élève à 3 Md€ pour 2023, ce qui correspond à une diminution de -112,8 M€, soit de -3,7% par rapport à 2022, à périmètre non corrigé de la sortie de la garantie de financement. Hors garantie de financement, la progression réelle s'élève à +102 M€, soit +3,6%.

Cette progression est portée par une hausse prévue des tarifs de +0,7% ainsi que les éléments décrits *supra*. Il correspond à une hypothèse conservatoire en reconduction des taux accordés en 2022 et dans l'attente des arbitrages de campagne 2023 concernant la réintégration dans les tarifs ou non, des délégations faites en 2022 via les crédits AC pour couvrir les mesures salariales nationales (Ségur, revalorisation de la grille indiciaire...) et l'accompagnement des conséquences de l'inflation.

- **Financements par dotations annuelles de financement**

Les produits prévisionnels au titre de la DAF, psychiatrie et SSR/SMR, s'élèvent pour 2023 à 599,4 M€ en reconduction, retraité des dotations COVID, par rapport à la prévision de résultat 2022.

- **Financement modulé à l'activité de SSR/SMR**

Les financements à l'activité du SMR dans le cadre de la dotation modulée à l'activité (DMA) sont prévus à hauteur 59 M€, soit +17,8% par rapport à 2022, correspondant aux anticipations de reprise d'activité documentées par les GHU.

- **Dotations MIGAC et FIR**

Le montant des financements MIGAC et FIR inscrits à l'EPRD 2023 s'établit à 2 Mds€, répartis à hauteur de 1,9 Mds€ au titre des MIGAC MCO et 173,3 M€ au titre du FIR.

Cette prévision, à l'instar de l'exercice précédent, inscrit une prévision des financements correspondant aux financements fléchés des missions d'intérêt général et fondés sur les modèles nationaux et régionaux, ainsi qu'une aide exceptionnelle de 250 M€ qui a vocation à s'articuler avec le nouveau dispositif d'amortissement de la sortie de la garantie de financement et ajustable en fonction de l'atteinte des résultats. Les évolutions notables sur les MIGAC sont les suivantes :

Base de départ	
Prévision d'atterrissage MIGAC (chapitre 73118)	1 659 430 156 €
Contrepassation des mesures exceptionnelles 2022	
Débasage MIG Covid 2022	-50 000 000 €
Débasage recettes PCR 2022	-35 896 071 €
Débasage recettes vaccination 2022	-1 339 547 €
Débasage mesures Braun 2022	-74 918 997 €
Tendancier d'évolution	
Diminution des crédits projet social 2022/2023	-38 424 272 €
Autres évolutions diverses sur dotations (+/-)	-2 675 488 €
Financement mesures RH pérennes	
EAP revalorisation point d'indice PNM et PM	70 915 003 €
EAP revalorisation SMIC 2022	2 600 568 €
EAP revalorisation catégories B	5 545 491 €
EAP Ségur 2022	6 461 881 €
Financement prime 100€ en soins critiques	3 313 989 €
Financement mesures exceptionnelles 2023	
Financement mesures Braun hiver 2023 (hors prime 100€)	16 786 228 €
Financement inflation 2023 (couverture à 50%)	102 000 000 €
Accompagnement financier PGFP : tranche 2023	250 000 000 €
Total MIGAC 2023	
Prévision MIGAC 2023	1 913 798 941 €
<i>évolution 2023/2022</i>	<i>254 368 785 €</i>

- **Financements par forfaits**

Le montant des financements par forfaits inscrit à l'EPRD 2023 s'élève à 236,5 M€, intégrant une évolution de +0,3% par rapport à 2022.

- **Les produits des spécialités pharmaceutiques et dispositifs médicaux facturés en sus des tarifs GHS**

Les produits des spécialités pharmaceutiques et des dispositifs médicaux facturables en sus inscrits à l'EPRD 2023 s'élèvent à 671,5 M€, en augmentation de +6 M€ par rapport à 2022.

- **Les produits de l'activité externe**

Pour les produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique (actes et consultations externes), la prévision pour 2023 s'élève à 391 M€, en diminution de -20,7 M€, soit -5% par rapport à la prévision d'atterrissage 2022 non corrigée de la sortie de la garantie de financement. Hors garantie de financement, la progression des recettes s'élève à +5 M€ soit +1,3%.

- **Les produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie**

Les produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie (Lamda) inscrits à l'EPRD 2023 s'élèvent à 38,3 M€, en stabilité par rapport à l'atterrissage 2022.

b) Les produits de titre 2 - Autres produits de l'activité hospitalière

Les autres produits de l'activité hospitalière s'élèvent à 720,3 M€, en augmentation de +32,4 M€, soit +4,7%, par rapport à la prévision de clôture 2022. Hors effet des tarifs journaliers de prestation, cette prévision d'évolution est alignée sur l'évolution du nombre de journées indiquée supra.

L'impact de la réforme des TNJP (coefficient de transition vers des tarifs nationaux uniformes) a été évaluée à une perte annuelle de -11,25 M€ en 2023. Cependant, l'application au 1^{er} mars du taux ONDAM 2023 annoncé (+4,2%) au TNJP, conformément aux engagements ministériels, compense cette perte à hauteur de 10,96 M€ pour l'exercice 2023.

c) Les produits de titre 3 - Autres produits

Les produits de titre 3 s'élèvent à 1 Md€ en augmentation de 43,5 M€ par rapport à la prévision de clôture 2022, soit +4,4%.

Ils sont composés :

- Des produits d'exploitation en hausse de +40 M€, soit +25,9% par rapport à la prévision de clôture 2022, portés par l'objectif d'améliorer la performance de la facturation en s'appuyant notamment sur une nouvelle doctrine de facturation sans « reste à charge patient » en adéquation avec les droits AMC en vigueur des patients.
- Des produits exceptionnels stables.
- Des produits de reprise de provision stables.
- Des autres produits stables.

c. Révisions de charges du CRPP

a) Charges de titre 1 - Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 5,4 Md€ en hausse de +32 M€ (soit +0,6%) par rapport à la prévision de clôture 2022 et +4,7% par rapport à 2021.

Cette prévision de masse salariale évolue par rapport à 2022 des facteurs suivants : elles portent notamment 129 M€ de mesures de revalorisation salariales et 41,5 M€ correspondant à la première année de mise en œuvre du plan « 30 leviers » et aux recrutements nécessaires pour mettre en œuvre le plan de rebond de l'activité.

	Masse salariale PNM	Masse salariale PM	Masse salariale totale
Base de départ			
Masse salariale 2022 prévisionnelle	3 967 657 618 €	1 355 690 745 €	5 323 348 363 €
Contrepassation des mesures exceptionnelles 2022	-100 896 619 €	-44 318 242 €	-145 214 861 €
Contrepassation Covid	-64 116 770 €	-6 179 094 €	-70 295 864 €
Contrepassation mesures Braun été	-29 994 000 €	-19 443 000 €	-49 437 000 €
Contrepassation mesures Braun hiver tranche 2022	-6 785 849 €	-18 696 148 €	-25 481 997 €
Tendancier 2023 : mesures salariales et réglementaires	88 440 846 €	47 362 110 €	135 802 956 €
Mesures Braun hiver tranche 2023	10 691 839 €	9 408 378 €	20 100 217 €
GVT	16 071 795 €	6 513 840 €	22 585 635 €
Etudes médicales		7 000 000 €	7 000 000 €
Revalorisation du point d'indice PNM : + 3,5 %, EAP 2023	51 165 611 €		51 165 611 €
Revalorisation des grilles PM : + 3,5 %, EAP 2023		19 749 392 €	19 749 392 €
Revalorisation SMIC PNM 2022 EAP 2023	2 600 568 €		2 600 568 €
Revalorisation catégories B	5 545 491 €		5 545 491 €
EAP Ségur 2022	1 771 381 €	4 690 500 €	6 461 881 €
Revalorisation SMIC PNM (effet au 01/01/2023)	594 161 €		594 161 €
Plan d'action 2023 : 30 Leviers et rebond	36 471 324 €	4 954 851 €	41 426 175 €
Réouvertures capacitaires et ROI contractualisés	11 292 356 €	1 704 851 €	12 997 206 €
Economies nettes sur les surcouts HS et intérim	-6 706 732 €		-6 706 732 €
AAP libération du temps soignant	16 835 700 €		16 835 700 €
Autres mesures leviers RH	13 000 000 €	250 000 €	13 250 000 €
Financements fléchés (dont recherche)	2 050 000 €	3 000 000 €	5 050 000 €
Masse salariale 2023			
Masse salariale 2023 prévisionnelle	3 991 673 169 €	1 363 689 464 €	5 355 362 633 €
<i>évolution 2023/2022</i>	<i>24 015 551 €</i>	<i>7 998 719 €</i>	<i>32 014 270 €</i>

En termes d'emplois, le TPER prévoit une augmentation des 685 ETP de personnels non médicaux par rapport à la réalisation 2022 et de 44 ETP de personnels médicaux seniors, correspondant à des postes financés par des crédits fléchés par les autorités de tutelle.

Personnel Non Médical

QUALIFICATION	ETPR			REMUNERATIONS (hors charges)		
	2022	2023	Ecart	2022	2023	Ecart
Titulaires et stagiaires						
Personnels administratifs	5 632,48	5 632,48		213 326 259 €	218 678 329 €	5 352 070 €
Personnels des services de soins	40 658,48	41 292,91	634,43	1 630 961 645 €	1 671 880 286 €	40 918 641 €
Personnels éducatifs et sociaux	872,85	872,85		34 154 943 €	35 011 845 €	856 902 €
Personnels médico-techniques	4 822,76	4 826,42	3,66	210 161 011 €	215 433 669 €	5 272 658 €
Personnels techniques et ouvriers	4 026,52	4 074,07	47,55	154 753 309 €	158 635 862 €	3 882 553 €
TOTAL 3	56 013,09	56 698,73	685,64	2 243 357 167 €	2 299 639 991 €	56 282 824 €
Contrats à durée indéterminée						
Personnels administratifs	626,74	626,74	0,00	28 431 470 €	28 632 309 €	200 839 €
Personnels des services de soins	272,97	272,97	0,00	8 567 547 €	8 628 068 €	60 521 €
Personnels éducatifs et sociaux	6,12	6,12	0,00	169 805 €	171 004 €	1 199 €
Personnels médico-techniques	18,76	18,76	0,00	677 102 €	681 885 €	4 783 €
Personnels techniques et ouvriers	1 354,04	1 354,04	0,00	70 258 413 €	70 754 716 €	496 303 €
TOTAL 4	2 278,63	2 278,63	0,00	108 104 337 €	108 867 982 €	763 645 €
TOTAL "PERSONNEL PERMANENT" (3+4)	58 291,72	58 977,36	685,64	2 351 461 504 €	2 408 507 973 €	57 046 469 €
Contrats à durée déterminée						
Personnels administratifs	1 500,23	1 475,68	-24,55	42 736 816 €	37 531 632 €	-5 205 184 €
Personnels des services de soins	3 723,15	3 774,20	51,05	124 017 564 €	108 912 691 €	-15 104 873 €
Personnels éducatifs et sociaux	36,64	36,64		1 053 109 €	924 844 €	-128 265 €
Personnels médico-techniques	402,73	402,73		13 166 203 €	11 562 609 €	-1 603 594 €
Personnels techniques et ouvriers	1 427,86	1 400,84	-27,02	65 816 499 €	57 800 297 €	-8 016 202 €
TOTAL 5	7 090,61	7 090,09	-0,52	246 790 191 €	216 732 073 €	-30 058 118 €
Contrats soumis à disposition particulière						
Apprentis	205,70	205,70	0,00	2 941 113 €	2 976 131 €	35 018 €
TOTAL 6	205,70	205,70		2 941 113 €	2 976 131 €	35 018 €
TOTAL PERSONNEL NON MEDICAL (3+4+5+6)	65 588,03	66 273,15	685,12	2 601 192 808 €	2 628 216 177 €	27 023 369 €

Personnel Médical

STATUT	ETPR			REMUNERATIONS (hors charges)		
	2022	2023	Ecart	2022	2023	Ecart
Praticiens enseignants et hospitaliers titulaires	3 289,15	3 294,38	5,23	284 512 801 €	291 058 352 €	6 545 551 €
PH temps plein (ou médecins temps plein *) et temps partiel	1 754,92	1 754,92		109 726 993 €	112 251 391 €	2 524 398 €
Attachés et attachés associés en triennal et en CDI	896,77	898,40	1,63	52 366 880 €	55 924 647 €	3 557 767 €
Anciens praticiens contractuels et praticiens contractuels en CDI	30,92	67,91	36,99	1 970 041 €	3 150 919 €	1 180 878 €
TOTAL 1 - PERMANENTS	5 971,76	6 015,61	43,85	448 576 715 €	462 385 309 €	13 808 594 €
Anciens praticiens contractuels et praticiens contractuels en CDD	977,65	979,43	1,78	60 915 179 €	61 049 022 €	133 843 €
Assistants et assistants associés	719,72	719,72		34 453 421 €	35 121 322 €	667 901 €
Praticiens enseignants et hospitaliers non titulaires et temporaires	1 280,31	1 280,31		39 775 549 €	40 546 622 €	771 073 €
Anciens praticiens à recrutement contractuel et praticiens contractuels sans renouvellement de droit (pour les contrats < 3 mois)	2,51	2,51		156 344 €	159 375 €	3 031 €
Attachés et attachés associés en CDD	519,88	517,81	-2,07	23 246 740 €	23 697 392 €	450 652 €
Praticiens associés	14,36	14,39	0,03	232 581 €	237 090 €	4 509 €
Sous Total 6423	3 514,43	3 514,17	-0,26	158 779 814 €	160 810 823 €	2 031 009 €
Internes + FFI	5 116,73	5 226,47	109,74	167 458 160 €	171 836 691 €	4 378 531 €
Etudiants	6 906,29	6 906,29		32 153 010 €	32 993 715 €	840 705 €
Docteurs juniors	514,97	526,97	12,00	18 751 291 €	19 241 581 €	490 290 €
Sous Total 6424	12 537,99	12 659,73	121,74	218 362 461 €	224 071 987 €	5 709 526 €
TOTAL PERSONNEL MEDICAL (1+2)	22 024,18	22 189,51	165,33	825 718 990 €	847 268 119 €	21 549 129 €

A noter que les effectifs médicaux senior de 2022 ont été redressés d'un effet de comptabilisation sur les quotités travaillées des praticiens hospitaliers à temps partiel, désormais comptabilisés à 0,6 ETP, conformément au temps de travail réel, contre 1 ETP antérieurement au 1^{er} janvier 2023. Le tableau ci-dessus neutralise cet effet.

b) Charges de titre 2 – Charges à caractère médicale

Les charges de titre 2 inscrites à l'EPRD 2023 s'élèvent à 2 Md€, en augmentation de +1,5%, par rapport à l'anticipation d'atterrissage 2022 et +4,8% par rapport à la clôture 2021.

Une hausse des charges inGHS (+53,2 M€) est assumée dans la construction de l'EPRD 2023 avec impact de l'effet prix (sur-inflation) ainsi qu'un effet volume malgré une amélioration des facturations des produits en sus dès 2023, ainsi qu'une efficacité majeure (11 M€) sur l'ensemble des charges de CT2, conformément aux engagements du plan d'action budgétaire de 2022. L'impact seul de l'inflation sur les charges inGHS est évalué à 82 M€, soit +7,4%.

Pour 2023, l'estimation a été réalisée à partir des données issues du système d'information de l'AGEPS, sur les révisions de prix des marchés, effectives entre le 1er janvier et le 30 novembre 2022, en raison soit du renouvellement du marché, soit de l'application d'une clause de révision de prix.

Seuls les produits in-GHS ont été pris en compte, dans la mesure où les produits de la liste en sus, ATU et post-ATU disposent d'un mode de financement au coût réel.

Ces glissements de prix constatés ont ensuite été appliqués, prorata temporis, aux marchés dont la date de renouvellement intervient postérieurement à la date de l'extraction des données. Il est donc fait l'hypothèse que l'ensemble des marchés seront affectés sur l'ensemble de l'année 2022 et sur l'année 2023, au moment de leur renouvellement, par la hausse moyenne constatée depuis début 2022.

c) Charges de titre 3 – Charges à caractère hôtelier et général

Les charges de titre 3 inscrites à l'EPRD 2023 s'élèvent à 984 M€, soit +17,1% par rapport à l'anticipation d'atterrissage 2022 et 19,7% par rapport à 2021. Cette évolution prend en compte une augmentation due majoritairement à l'inflation de l'énergie (+97,5 M€). L'inflation a été estimée en deux compartiments distincts :

- Inflation des charges énergétiques : +102,4 M€ entre 2022 et 2023, soit +130%.
- Inflation des charges de titre 3 hors énergie : +24,5 M€, soit +3,7%.

L'effet-prix anticipé sur le CT3, hors énergie, est basé sur une méthode d'évolution des prix en glissement annuel (septembre 2021 – septembre 2022), pour les marchés gérés centralement par ACHAT (échantillon de 43% de la charges hors énergie et hors ANV). Le taux constaté a été extrapolé sur l'ensemble du périmètre, et permet de dégager un taux de 3,5%, soit 23 M€ (sur une assiette de 661 M€). La projection 2023 sur les charges CT3 fait à ce stade l'hypothèse d'une prolongation de cette tendance, majorée par des révisions de prix significatifs sur certains contrats SI, atteignant +3,68% (soit +24,5 M€).

L'électricité représente 54% de la dépense énergétique pour laquelle les tarifs 2023 sont en cours de consolidation avec UniHA. Les prises de position se sont faites en n-1 depuis octobre 2022, plutôt qu'en mars habituellement, compte tenu de l'évolution rapide à la hausse du marché au printemps et des incertitudes des fournisseurs d'énergie en début d'année. Le prix de « l'écrêtement ARENH » ainsi que « l'amortisseur électricité » devraient encore faire varier le coût final de l'électricité pour l'AP-HP. Sur la base des données disponibles, le coût estimé hors amortissement est d'environ 350 €TTC/MWh pour 2023, soit une augmentation de +268,3% par rapport à 2022.

Le Gaz naturel représente 8,4% de la dépense énergétique en 2021 pour lequel les prix, qui avaient augmenté de 26,9% en 2022 (69,24 contre 54,57 €TTC/MWh en 2021), augmenteront de 228,9% en 2023 (soit 227,75 €TTC/MWh).

Le chauffage urbain représente 36% de la dépense énergétique pour lequel, à compter du 1er janvier 2023, le Conseil de la Ville de Paris a validé la mise en œuvre d'un mécanisme d'indexation des tarifs CPCU ayant pour conséquence l'augmentation des prix R1 (consommation) du chauffage urbain du tarif moyen du service de 18 % en 2023 et de 10 % en 2024 par rapport à l'exercice 2022 et +6% sur le prix du R2 (abonnement) 2023 et +3% sur le R2 2024. Cet avenant représente une augmentation annuelle totale estimée de 4,88 M€ (+16% estimatif) compte tenu du profil de consommation de l'AP-HP. Les tarifs de la CPCU étaient, à ce jour, gelés depuis 2016.

d) Charges de titre 4 – Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles

Les charges de titre 4 inscrites à l'EPRD 2023 s'élèvent à 785,9 M€, en augmentation de +19,5 M€, par rapport à l'anticipation d'atterrissage 2022, soit +2,5%, et +4,6% par rapport à la clôture 2021.

Elles se composent des charges financières pour 80,8 M€, des charges exceptionnelles pour 134,2 M€ et des dotations aux amortissements, dépréciations et provisions pour 570,9 M€.

S'agissant des effets sur les frais bancaires, les taux sont restés quasi stables en début d'exercice 2022, avec une progression des taux sensible en fin d'exercice. Le référentiel 10 ans est passé de 0% à 2,75% actuellement ; le taux de la Banque Centrale Européenne passant de 0% à 2%.

Parallèlement à cette hausse de taux, l'écart entre l'emprunt d'état et les principales entités étatiques françaises dont l'AP-HP, a augmenté. Celui-ci étant passé de 0,20% fin 2021 à 0,55% actuellement.

Ce contexte de hausse des taux d'intérêt entraîne un renchérissement progressif, quasi-exclusivement sur les nouveaux emprunts (la dette de l'AP-HP étant libellée à 88% à taux fixe). L'impact de cette hausse des taux ne représente ainsi que 6 M€ en 2023 (+9,2%).

6. Les Unités de Soins de Longue Durée (CRPA-B)

a. Prévisions de charges

Le montant prévisionnel des charges de l'exercice 2023 est évalué à 191 M€.

Les charges se ventilent par titres de la manière suivante :

Charges	EPRD 2023
1. Charges de personnel	121 240 026 €
2. Charges à caractère médical	5 028 398 €
3. Charges à caractère hôtelier et général	50 532 377 €
4. Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	14 223 819 €
Total des charges	191 024 620 €

b. Prévion de produits

Les produits se ventilent par titres de la manière suivante :

Produits	EPRD 2023
1. Produits afférents aux soins	103 879 521 €
2. Produits afférents à la dépendance	12 871 383 €
3. Produits de l'hébergement	45 423 836 €
4. Autres produits	8 058 658 €
Total des produits	170 233 398 €

a) Dotation soins

La dotation soins 2023 s'élève à 103,9 M€. Elle prend notamment en compte le financement des unités de soins prolongés complexes (USPC) en USLD à Saint-Périne et Emile-Roux (100 K€/lit), retenues par l'ARS Ile-de-France dans le cadre de l'expérimentation qu'elle a engagée dans ce domaine et le financement du Ségur 2023 en année pleine pour 12 M€.

Dans le cadre des discussions avec la tutelle régionale, le capacitaire exploité retenu pour la construction de l'EPRD est de 1 772 Lits, dont 48 lits d'USPC financés par la dotation soins USLD.

b) Produits des tarifs

Les produits de la dépendance ont évolué au le 1^{er} décembre 2022 et sont appliqués en année pleine en 2023 (arrêté tarifaire du 30 novembre 2022) avec une évolution de +6,11% :

- GIR 1 et 2 : 28,29 €.
- GIR 3 et 4 : 16,69 €.
- GIR 5 et 6 - (ticket modérateur) : 5,08 €.

S'agissant des Les produits de l'hébergement :

- Chambre simple : 89,26 €.
- Chambre multiple : 83,55 €.

Les produits Dépendance sont ainsi portés à hauteur de 12,9 M€ en 2023, contre 11,9 M€ en prévision d'atterrissage 2022. De même, les produits Hébergement sont estimés à 45,4 M€, contre 41,5 M€ en 2022.

c) Résultat d'exploitation des USLD

Le CRPA B est présenté en 2023 en déficit à hauteur de -20,8 M€ et en dégradation de 3,1 M€ par rapport à l'anticipation 2022.

Un travail à long terme a été démarré afin d'améliorer la performance de la facturation et du recouvrement des USLD dès 2022, permettant une diminution des rattachements des produits en clôture 2021 (passants de 23 M€ en 2021 à seulement 13 M€ en première estimation en clôture 2022). Cette performance aura un effet sur les exercices futurs : l'accélération de la facturation permettra d'obtenir un meilleur recouvrement des créances patients et de diminuer les charges des provisions pour créances irrécouvrables, dans un premier temps, et Admissions en Non-Valeur (ANV), dans un second temps.

7. La Dotation Non Affectée (CRPA-A)

Le CRPA-A assure la gestion du parc immobilier privé de l'AP-HP et la gestion de la propriété intellectuelle (brevets déposés par l'AP-HP).

a. *Prévisions de charges*

a) *Charges de personnel*

Les charges de personnel correspondent aux effectifs chargés de la gestion locative et de la gérance du domaine privé, les concierges et gardiens d'immeubles et aux effectifs gérant les sujets de propriété intellectuelle (brevets de recherche). Le montant des charges de titre 1 inscrit à l'EPRD 2023 est de 7,6 M€.

b) *Autres charges*

Le montant prévisionnel des charges de titre 2 inscrit à l'EPRD 2023 est de 31,8 M€.

b. *Prévisions de produits*

La prévision 2023 de produits d'exploitation, hors cessions d'actifs, s'élève à 44,6 M€, soit une évolution de -6,1 M€ par rapport à l'anticipation d'atterrissage 2022.

Les produits de cessions sont estimés à la hauteur de 27,7 M€ sur la DNA en 2023, contre 29,7 M€ en 2022, soit une diminution de 2 M€ (-6,7%).

Le total des produits est ainsi porté à 72,3 M€, contre 80,4 M€ prévu en atterrissage 2022 et 112,1 M€ en 2021.

Au total, le CRPA-A enregistre un résultat prévisionnel 2023 excédentaire de 32,8 M€.

8. Instituts de formation de personnels paramédicaux et de sages-femmes et instituts de formation des travailleurs sociaux (CRPA- C)

a. Prévisions de charges

a) Charges de personnel

Les charges de personnel inscrites à l'EPRD 2023 s'élèvent à 47,7 M€, en baisse de -1,8 M€ (-3,7%) par rapport à l'anticipation d'atterrissage 2022 et -2,7 M€ (-5,4%) par rapport à la clôture 2021.

b) Charges d'exploitation courante

Les charges d'exploitation courantes prévisionnelles 2023 s'élèvent à 15,6 M€ en baisse de -2,3 M€ (-12,8%) par rapport à l'anticipation d'atterrissage 2022 et en hausse de +0,4 M€ (+2,9%) par rapport à la clôture 2021.

b. Prévisions de produits

a) Produits relatifs à l'activité d'enseignement

La prévision de produits du titre 1 du CRPA-C s'élève à 50,9 M€ pour 2023 :

- La subvention d'exploitation demandée au Conseil Régional d'Île-de-France serait de 50,3 M€.
- Les droits d'inscription des élèves prévisionnels s'élèvent à 0,6 M€.

b) Autres produits

La prévision de produits du titre 2 du CRPA-C s'élève à 9,7 M€ pour 2023.

Le CRPA-C est présenté déficitaire du fait d'une construction portée par une reconduction de la subvention régionale de fonctionnement hors crédits Ségur (2,6 M€). Ils sont intégrés distinctement en Mesures Nouvelles pour la Région Île-de-France. La prévision de recettes du CRPA-C sera ainsi actualisée à l'issue de la décision attendue du Conseil Régional en la matière.

1. Activités d'addictologie (CRPA- P1) et Unités de Soins Prolongés Complexes (CRPA- P2)

Le CRPA-P1 de l'AP-HP regroupe les 5 Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) répartis sur les sites suivants :

- Avicenne.
- HEGP.
- Lariboisière.
- Cochin.
- Bicêtre.

En 2019, l'AP-HP a transféré du budget principal au CRPA-P2 l'activité d'USPC de l'hôpital de San Salvador dont le financement, à titre expérimental et pour cinq ans, relève du champ médico-social et financé par une dotation de maison d'Accueil Spécialisée (MAS) et d'un Établissements et Services pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP).

a. Prévisions de charges

Les charges inscrites à l'EPRD 2023 s'élèvent à 28,6 M€, dont des charges de personnel pour 20 M€ (69,9% des charges) et en diminution par rapport à l'estimation d'atterrissage 2022 (-3,2 M€) mais en augmentation par rapport à 2021 (+1,6 M€).

b. Prévisions de produits

Les produits prévisionnels pour 2023 s'élèvent à 28,6 M€, dont un produit de dotation de fonctionnement de 27,1 M€ (soit 94,8%).

Réglementairement, le CRPA-P est présenté à l'équilibre pour 2023.

2. Le tableau de passage du résultat à la CAF et le tableau de financement prévisionnel

a. La détermination de la capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF prévisionnelle 2023 s'établit à **38 M€**, soit **0,4% des produits**.

Tableau de passage du résultat prévisionnel à la CAF prévisionnelle

RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)		396 520 741 €	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
valeur comptable des éléments d'actif cédés	4 413 327 €	28 000 000 €	produits des cessions d'éléments d'actif
dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	589 130 743 €	11 402 683 €	quote part des subventions virée au résultat
		119 614 862 €	reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
SOUS-TOTAL 1	593 544 070 €	555 538 286 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	38 005 784 €		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)

b. Investissements et tableau de financement prévisionnel

Les dépenses prévisionnelles d'investissement 2023 s'élèvent en crédits de paiement (CP) à 651,7 M€, en hausse de +27,4% par rapport à l'investissement réalisé en 2022, à hauteur de 511,6 M€ environ en anticipation de clôture. Les emplois du tableau de financement sont complétés du remboursement du capital emprunté (170,2 M€).

Le tableau de financement prévisionnel a pour vocation de présenter les éléments d'emplois et de ressources relatifs à la mise en œuvre de ce programme d'investissement.

Tableau de Financement Prévisionnel	2023
Ressources	802 M€
Capacité d'autofinancement	38 M€
Emprunts	564 M€
Dotations et subventions	172 M€
Cessions d'immobilisations	28 M€
Emplois	802 M€
Remboursements de dette	170 M€
Immobilisations	652 M€
Autres emplois	-20 M€
Apport / mobilisation du fonds de roulement	0 M€

Ainsi, le financement est assuré principalement par les ressources du tableau de financement :

- La capacité d'autofinancement à hauteur de 38 M€.

- Un recours à l'emprunt à hauteur de 563,9 M€. Au regard de ses ratios d'endettement (supérieur à 30%), d'indépendance financière (supérieur à 50 %) et de durée apparente de sa dette (supérieure à 10 ans), l'AP-HP relève de l'article D.6145-70 du Code de la santé publique, aux termes duquel le recours à l'emprunt de l'établissement est subordonné à l'autorisation préalable de l'ARS. Une demande d'autorisation par anticipation a été adressée à l'ARS en date du 26 décembre 2022, pour un montant provisoire de 209 M€, afin de permettre à l'AP-HP de lancer son programme de levée de fonds 2023 en parallèle de l'examen de son EPRD-PGFP par la tutelle.
- Un niveau de dotation et subvention à hauteur de 172 M€, complété par une tranche de 20 M€ de financement au titre de la restauration des capacités financières (« reprise de la dette »).
- Des cessions estimées à 28 M€.

Soit un total équilibre emplois/ressources évalué pour l'exercice 2023 à 801,9 M€.

La politique d'investissement 2023 se traduit en crédits de paiements par les masses suivantes :

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	2023
Opérations Majeures	181,2 M€
Opérations structurantes	32,4 M€
Opérations Identifiées - GHU	61,3 M€
Opérations Hors GHU	12,5 M€
Opérations Techniques	50,0 M€
Plan Courant - GHU	103,7 M€
Rempl. équipements lourds - GHU	27,0 M€
Systèmes d'Information - socle	63,0 M€
Brevets	1 M€
SOUS-TOTAL hors opé subventionnées et hors fonds exceptionnels	532,0 M€
<i>Opérations subventionnées (formation, IQ, SI et autres)</i>	50,7 M€
Opé Ségur invest courant 2023	13,0 M€
Opé subventionnée ARS Ségur logement	31,0 M€
Opé subventionnées par subvention nationale logement	15,0 M€
Opé subventionnées par subvention nationale SI	10,0 M€
Total opérations subventionnées & fonds except.	119,7 M€
TOTAL GENERAL	651,7 M€

- Environ 180 M€ au titre de la poursuite des opérations majeures en cours, parmi lesquelles notamment le Nouveau Lariboisière (61 M€), l'Hôpital Universitaire Saint-Ouen Grand Paris Nord (24 M€), le Nouveau Sainte-Périne (14 M€), le Pôle Femme-Enfants d'Avicenne (6 M€).
- 32,4 M€ au titres des opérations structurantes en cours, parmi lesquelles le projet Cœur à Necker et la clinique hématologique de Cochin, la plateforme biologique universitaire de territoire à Henri-Mondor, le projet institutionnel AP-HP de numérisation de l'anatomocytopathologie, la réhabilitation du bâtiment du boulevard Sébastopol, la poursuite du déploiement de la dispensation individuelle nominative des médicaments.

- 61,3 M€ au titre des opérations identifiées déconcentrées (opérations de travaux de taille moyenne portées par les GHU). Les opérations présentant les plus forts décaissements en 2023 sont les suivantes :
 - GHU CUP : Chirurgie phase 3 Ollier (4 M€).
 - GHU SUN : Neuro Castaigne (6 M€), Bio-Est (4 M€) et Anapath PSL (3,5 M€).
 - GHU NUP : Schéma Directeur de Beaujon (2,2 M€).
 - GHU HMN : plan SAU (1,3 M€).
 - GHU UPS : FIV PMA de Bécélère : 900 k€.
- 103,7 M€ au titre des crédits de plan courant, enveloppe à la main des GHU pour assurer l'entretien et la rénovation du parc immobilier et le renouvellement des équipements médicaux et non médicaux.
- 81,4 M€ au titre des dépenses de système d'information, dont 63 M€ correspondant à l'allocation annuelle inscrite en base dans le PGFP, et 18,4 M€ de projets ayant vocation à être financés par l'obtention de subventions (dont une subvention nationale de 10 M€). Le plan d'investissement de la DSN intègre notamment 36,4 M€ sur les solutions applicatives, et 21 M€ pour la modernisation des infrastructures réseaux et serveurs.
- 46 M€ au titre des dépenses en faveur du plan logement inscrit dans les « 30 leviers », dont 31 M€ de crédits régionaux fléchés par l'ARS Ile-de-France sur l'enveloppe Ségur (et qui financent notamment l'appel à manifestation d'intérêt pour l'achat de droits de réservation lancé par l'AP-HP en juillet 2022 et doté de 21 M€), et 15 M€ de crédits nationaux exceptionnels accordés pour 2023.
- 13 M€ d'investissements du quotidien financés sur crédits « Ségur - investissements du quotidien » 2023, soit un montant égal à celui notifié aux DMU en 2022.

Afin de compenser les effets de l'inflation sur les travaux et de sanctuariser les investissements courants, les effets de l'inflation sur les opérations en cours ont été absorbés sur les crédits disponibles pour les nouvelles opérations et une enveloppe de 7,5 M€ a été redéployée pour soutenir les crédits socles déconcentrés aux GHU pour sécuriser le pouvoir d'achat des investissements courants. De même, afin de stabiliser le montant de l'enveloppe IQ déconcentrée aux DMU, l'APHP va redéployer 2,7 M€ de crédits en complément du montant de la subvention régionale attendue en 2023 du FIQ.

ANNEXES : TABLEAUX REGLEMENTAIRES



ANNEXE 1 : ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES SYNTHETIQUE 2023

Compte de résultat du Budget Principal

	PREVISIONS 2023		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	5 355 362 633 €	7 039 408 373 €	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	2 067 362 395 €	720 277 832 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	984 041 219 €	1 027 108 856 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	785 945 550 €		
TOTAL DES CHARGES	9 192 711 797 €	8 786 795 061 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)		405 916 736 €	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	9 192 711 797 €	9 192 711 797 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Tableau de passage du résultat prévisionnel à la CAF prévisionnelle

RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)		396 520 741 €	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
valeur comptable des éléments d'actif cédés	4 413 327 €	28 000 000 €	produits des cessions d'éléments d'actif
dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	589 130 743 €	11 402 683 €	quote part des subventions virée au résultat
		119 614 862 €	reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
SOUS-TOTAL 1	593 544 070 €	555 538 286 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	38 005 784 €		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)

Tableau de Financement Prévisionnel

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE		38 005 784 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	170 188 751 €	563 880 759 €	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	651 699 241 €	172 001 450 €	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	-20 000 000 €	28 000 000 €	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	801 887 992 €	801 887 993 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT			PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	801 887 993 €	801 887 993 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

ANNEXE 2 : COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXES SYNTHETIQUES

Compte de résultat du Budget B - USLD

	PREVISIONS 2023		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	121 240 026 €	103 879 521 €	Titre 1 : Produits afférents aux soins
Titre 2 : Charges à caractère médical	5 028 398 €	12 871 383 €	Titre 2 : Produits afférents à la dépendance
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	50 532 377 €	45 423 836 €	Titre 3 : Produits de l'hébergement
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	14 223 819 €	8 058 658 €	Titre 4 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	191 024 620 €	170 233 398 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)		20 791 222 €	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	191 024 620 €	191 024 620 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Compte de résultat du Budget P - CSAPA & USPC

	PREVISIONS 2023		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de l'exploitation courante	7 839 520 €	27 137 753 €	Titre 1 : Produits de la tarification
Titre 2 : Charges de personnel	19 960 580 €	1 427 251 €	Titre 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation
Titre 3 : Charges de la structure	781 990 €	17 658 €	Titre 3 : Produits financiers et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	28 582 090 €	28 582 662 €	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE			REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	28 582 090 €	28 582 662 €	TOTAL GENERAL DES PRODUITS

Compte de résultat du Budget C - Ecoles

	PREVISIONS 2023		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	47 742 919 €	50 909 543 €	Titre 1 : Produits relatifs à l'activité d'enseignement
Titre 2 : Autres charges	15 555 021 €	9 736 721 €	Titre 2 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	63 297 940 €	60 646 264 €	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE			REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	63 297 940 €	60 646 264 €	TOTAL GENERAL DES PRODUITS

Compte de résultat du Budget A - Dotation Non Affectée

	PREVISIONS 2023		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	7 624 383 €	72 306 196 €	Titre 1 : Produits de la DNA et de l'activité de production et de commercialisation
Titre 2 : Autres charges	31 843 492 €		
TOTAL DES CHARGES	39 467 875 €	72 306 196 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	32 838 321 €		RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	72 306 196 €	72 306 196 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

ANNEXE 3 : CRPP – PRESENTATION DETAILLEE

Les charges :

Compte de résultat du Budget Principal

Chapitres	CHARGES	REALISATIONS 2021	COMPTE ANTICIPE 2022	PREVISIONS 2023
Titre 1	Charges de personnel	5 114 106 077 €	5 323 348 363 €	5 355 362 633 €
621	Personnel extérieur à l'établissement	94 577 393 €	101 790 192 €	83 764 753 €
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) (sauf 6339)	319 035 942 €	331 147 619 €	332 770 242 €
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	125 209 970 €	124 558 115 €	125 168 450 €
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	3 109 714 €	3 585 845 €	3 603 416 €
6411	Personnel titulaire et stagiaire	2 191 428 238 €	2 281 000 825 €	2 292 346 690 €
6413	Personnel sous contrats à durée indéterminée (CDI)	94 222 464 €	101 517 151 €	104 936 469 €
6415	Personnel sous contrats à durée déterminée (CDD)	238 528 754 €	220 006 452 €	221 084 484 €
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)	221 242 855 €	234 481 787 €	235 630 748 €
6421	Praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel	389 887 545 €	402 738 097 €	416 666 364 €
6422	Praticiens contractuels renouvelables de droit	51 047 237 €	64 281 353 €	64 596 332 €
6423	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit et praticiens associés	142 139 794 €	155 835 198 €	156 598 790 €
6425	Permanences des soins	76 855 325 €	120 721 887 €	130 721 803 €
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel non médical (sauf 64519)	869 167 998 €	863 015 399 €	867 244 174 €
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel médical (sauf 64529)	249 664 937 €	262 163 247 €	263 447 847 €
6471	Autres charges sociales - personnel non médical (sauf 64719)	25 917 805 €	31 170 807 €	31 323 544 €
6472	Autres charges sociales - personnel médical (sauf 64729)	7 344 499 €	8 237 229 €	8 277 591 €
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)	14 725 608 €	17 097 160 €	17 180 936 €
Titre 2	Charges à caractère médical	1 971 907 089 €	2 037 177 207 €	2 067 362 395 €
6011	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique	428 288 €	0 €	0 €
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	1 149 056 563 €	1 229 180 589 €	1 233 182 103 €
6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	604 238 799 €	590 197 164 €	596 099 136 €
6066	Fournitures médicales	97 589 295 €	98 500 129 €	109 194 655 €
6071	Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique	6 681 €	1 174 €	1 186 €
	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371)	-15 283 783 €	-21 025 741 €	-21 235 998 €
611	Sous-traitance générale	51 242 408 €	54 042 070 €	57 719 402 €
6131	Locations à caractère médical	13 759 254 €	13 685 889 €	14 673 672 €
6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical	70 869 583 €	72 595 933 €	77 728 239 €
Titre 3	Charges à caractère hôtelier et général	821 762 707 €	840 424 413 €	984 041 219 €
6012	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère hôtelier et général	0 €	0 €	0 €
602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)	81 492 454 €	80 203 464 €	81 236 969 €
606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)	133 002 415 €	128 164 050 €	237 360 257 €
6072	Achats de marchandises à caractère hôtelier et général	0 €	0 €	0 €
603	Variation de stocks (sauf 60311, 60321, 60322 et 60371)	-2 633 996 €	-4 171 605 €	-4 171 605 €
61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)	161 414 058 €	150 466 238 €	157 729 174 €
62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)	330 172 878 €	344 428 251 €	368 123 049 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)	2 571 242 €	2 992 015 €	2 992 015 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 653)	111 664 243 €	136 480 976 €	138 910 336 €
653	Contributions aux groupements hospitaliers de territoires (GHT)	0 €	0 €	0 €
709	Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement	0 €	0 €	0 €
71	Production stockée (ou déstockage)	4 079 412 €	1 861 024 €	1 861 024 €
Titre 4	Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	751 336 129 €	766 415 439 €	785 945 550 €
66	Charges financières	62 961 242 €	63 743 432 €	80 791 826 €
67	Charges exceptionnelles	137 905 715 €	134 240 614 €	134 240 614 €
	Dont 673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0 €	0 €	1 €
	Dont 675 - Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	4 499 498 €	2 040 614 €	2 040 614 €
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	550 469 172 €	568 431 393 €	570 913 110 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés			
TOTAL DES CHARGES		8 659 112 001 €	8 967 365 422 €	9 192 711 797 €
EXCEDENT PREVISIONNEL				
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL		8 659 112 001 €	8 967 365 422 €	9 192 711 797 €

Les produits :

Chapitres	PRODUITS	REALISATIONS 2021	COMPTE ANTICIPE 2022	PREVISIONS 2023
Titre 1	Produits versés par l'assurance maladie	6 765 953 941 €	6 904 771 706 €	7 039 408 373 €
73111	Produits de la tarification des séjours MCO	3 009 760 675 €	3 067 665 016 €	2 954 865 752 €
73112	Produits des médicaments MCO	530 928 699 €	582 801 296 €	588 181 788 €
73113	Produits des dispositifs médicaux facturés en sus des séjours MCO	89 523 999 €	82 714 258 €	83 350 646 €
73114	Forfaits et dotations annuels MCO	206 413 781 €	235 946 009 €	236 545 268 €
73115	Produits du financement des activités de SSR	54 448 567 €	50 113 611 €	59 048 405 €
73116	Produits du financement des hôpitaux de proximité	0 €	0 €	0 €
73117	Dotations annuelles de financement	598 067 944 €	601 922 087 €	599 431 543 €
73118	Dotations MIGAC MCO	1 678 647 761 €	1 659 430 156 €	1 913 798 941 €
7312	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique MCO	399 020 403 €	411 624 729 €	390 926 265 €
7313	Participations au titre des détenus	1 639 513 €	1 586 420 €	1 595 674 €
7471	Fonds d'intervention régional	186 393 224 €	172 619 777 €	173 315 744 €
7722	Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	11 109 376 €	38 348 347 €	38 348 347 €
Titre 2	Autres produits de l'activité hospitalière	627 387 037 €	687 832 799 €	720 277 832 €
7321	Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'AM	191 260 321 €	224 997 850 €	232 627 925 €
7322	Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'AM	34 233 297 €	39 241 389 €	42 251 024 €
7323	Produits de la tarification en hospitalisation à domicile non pris en charge par l'AM	586 096 €	439 695 €	536 007 €
7324	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'AM	66 193 284 €	72 893 958 €	81 019 173 €
73271	Forfait journalier MCO	60 423 035 €	60 424 204 €	60 424 204 €
73272	Forfait journalier SSR	18 898 989 €	20 418 467 €	20 418 467 €
73273	Forfait journalier psychiatrie	2 180 844 €	2 536 533 €	2 536 533 €
733	Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers, non assurés sociaux en France	180 274 302 €	209 716 585 €	212 207 886 €
734	Prestations effectuées au profit des malades ou consultants d'un autre établissement	57 488 805 €	52 134 197 €	58 206 841 €
735	Produits à la charge de l'Etat, collectivités territoriales et autres organismes publics	15 848 063 €	5 029 921 €	10 049 772 €
Titre 3	Autres produits	983 107 731 €	983 602 573 €	1 027 108 856 €
70	Vente produits fabr., prest. services, march. et prod. activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)	159 888 937 €	154 160 096 €	194 160 096 €
7071	Rétrocession de médicaments	380 196 703 €	355 382 115 €	358 888 398 €
7087	Remboursement de frais par les CRPA	65 260 419 €	60 073 533 €	60 073 533 €
71	Production stockée (ou déstockage)	0 €	0 €	0 €
72	Production immobilisée	0 €	0 €	0 €
74	Subventions d'exploitation et participations (sauf 7471)	74 276 313 €	70 650 420 €	70 650 420 €
75	Autres produits de gestion courante	79 830 402 €	90 415 090 €	90 415 090 €
76	Produits financiers	14 252 682 €	5 400 000 €	5 400 000 €
77	Produits exceptionnels (sauf 7722)	117 793 885 €	120 854 379 €	120 854 379 €
	<i>dont 775 - Produits des cessions d'éléments d'actif</i>	294 000 €	302 437 €	302 437 €
	<i>dont 777 - Quote part de subvention d'investissement virée au résultat de l'exercice</i>	10 951 942 €	10 551 942 €	10 551 942 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	77 476 340 €	116 394 131 €	116 394 131 €
79	Transferts de charges	0 €	0 €	0 €
603	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371) (crédits)	0 €	0 €	0 €
	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)	6 407 645 €	6 666 023 €	6 666 023 €
	Remboursements sur rémunération ou charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319, 6339)	7 557 216 €	2 976 996 €	2 976 996 €
649	Atténuation de charges- portabilité compte épargne temps (CET)	167 191 €	629 790 €	629 790 €
TOTAL DES PRODUITS		8 376 448 709 €	8 576 207 078 €	8 786 795 061 €
DEFICIT PREVISIONNEL		282 663 292 €	391 158 344 €	405 916 736 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL		8 659 112 001 €	8 967 365 422 €	9 192 711 797 €

ANNEXE 4 : TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DETAILLE (TFP)

Tableau de Financement Prévisionnel

	REALISATIONS 2021	COMPTE ANTICIPE 2022	PREVISIONS 2023
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT			
Titre 1 - Remboursement des dettes financières	158 813 093 €	167 391 603 €	170 188 751 €
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 166 et 1688)	158 813 093 €	167 391 603 €	170 188 751 €
16449 dont opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0 €		
Titre 2 - Immobilisations	507 623 309 €	511 000 000 €	651 339 241 €
20 Immobilisations incorporelles (sauf 2095)	61 461 719 €		
211 Terrains	2 450 000 €		
212 Agencements et aménagements des terrains	-22 415 €		
213 Constructions sur sol propre	58 759 298 €		
214 Constructions sur sol d'autrui	0 €		
215 Installations techniques, matériel et outillage industriel	121 295 734 €	511 000 000 €	651 339 241 €
218 Autres immobilisations corporelles	40 833 021 €		
23 Immobilisations en cours	222 845 952 €		
Titre 3 - Autres emplois	160 652 063 €	-20 000 000 €	-20 000 000 €
26 Participations et créances rattachées à des participations	499 974 €		
27 Autres immobilisations financières (sauf 2768)	160 152 089 €	-20 000 000 €	-20 000 000 €
481 Charges à répartir sur plusieurs exercices	0 €		
18 Comptes de liaison investissement (*)	0 €		
Annulation de titres sur exercices clos (2)	0 €		
TOTAL DES EMPLOIS	827 088 465 €	658 391 603 €	801 527 992 €
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	128 274 411 €	31 008 553 €	0 €
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	955 362 876 €	689 400 156 €	801 527 992 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT			
	194 651 060 €	61 317 619 €	26 074 389 €
Titre 1 - Emprunts	459 000 000 €	487 000 000 €	563 520 758 €
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 166, 1688 et 169)****	459 000 000 €	487 000 000 €	563 520 758 €
dont 16449 dont opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0 €		
Titre 2 - Dotations et subventions	236 060 141 €	111 082 537 €	172 001 450 €
102, 103 Apports - Fonds associatifs	204 612 331 €		
dont produits attendus non notifiés	0 €		
131, 138 Subventions d'équipement reçues	31 447 809 €	111 082 537 €	172 001 450 €
dont produits attendus non notifiés	0 €		
Titre 3 - Autres ressources	65 651 676 €	30 000 000 €	28 000 000 €
267 Créances rattachées à des participations	0 €		
27 Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 2768)	2 824 104 €		
775 Cessions d'immobilisations	62 827 572 €	30 000 000 €	28 000 000 €
18 Comptes de liaison investissement	0		
Annulations de mandats sur exercices clos (3)	0 €		
TOTAL DES RESSOURCES	955 362 876 €	689 400 156 €	789 596 597 €
PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0 €	0 €	11 931 395 €
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	955 362 876 €	689 400 156 €	801 527 992 €

ANNEXE 5 : CRPA-A – PRESENTATION DETAILLEE (DOTATION NON AFFECTEE)

Compte de résultat du Budget A - Dotation Non Affectée

Chapitres	CHARGES	REALISATIONS 2021	COMPTE ANTICIPE 2022	PREVISIONS 2023
Titre 1	Charges de personnel	7 240 863 €	7 393 388 €	7 624 383 €
621	Personnel extérieur à l'établissement	15 631 €	33 180 €	33 180 €
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) (sauf 6339)	382 622 €	396 883 €	410 800 €
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	190 577 €	193 736 €	199 658 €
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	19 886 €	26 057 €	26 277 €
6411	Personnel titulaire et stagiaire	868 272 €	781 154 €	920 792 €
6413	Personnel sous contrats à durée indéterminée (CDI)	3 322 897 €	3 565 211 €	3 570 005 €
6415	Personnel sous contrats à durée déterminée (CDD)	731 179 €	653 846 €	664 501 €
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - (sauf 6459)	1 699 900 €	1 729 559 €	1 783 870 €
647	Autres charges sociales (sauf 6479)	9 900 €	13 762 €	15 300 €
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)	0 €	0 €	0 €
Titre 2	Autres charges	28 936 835 €	29 339 959 €	31 843 492 €
601	Achats stockés de matières premières ou fournitures	0 €	0 €	0 €
602	Achats stockés, autres approvisionnements	632 €	200 €	0 €
603	Variation de stocks	1 059 €	1 500 €	10 020 €
606	Achats non stockés de matières et fournitures	2 255 701 €	2 069 916 €	2 053 311 €
607	Achats de marchandises	0 €	0 €	0 €
61	Services extérieurs (sauf 619)	5 062 938 €	7 017 296 €	7 193 478 €
62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)	6 848 613 €	0 €	8 129 809 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)	2 456 473 €	2 500 000 €	2 301 359 €
65	Autres charges de gestion courante	1 079 388 €	1 000 150 €	1 423 674 €
66	Charges financières	0 €	0 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	2 103 569 €	9 072 713 €	4 895 471 €
	<i>Dont 675 - Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés</i>	265 275 €	2 372 713 €	2 372 713 €
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 128 462 €	7 678 184 €	5 836 370 €
709	Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement	0 €	0 €	0 €
71	Production stockée (ou déstockage)	0 €	0 €	0 €
TOTAL DES CHARGES		36 177 698 €	36 733 347 €	39 467 875 €
EXCEDENT PREVISIONNEL		75 971 560 €	43 665 023 €	32 838 321 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL		112 149 258 €	80 398 370 €	72 306 196 €

ANNEXE 6 : CRPA-B – PRESENTATION DETAILLEE (USLD)

Les charges :

Compte de résultat du Budget B - USLD

Chapitres	CHARGES	REALISATIONS 2021	COMPTE ANTICIPE 2022	PREVISIONS 2023
Titre 1	Charges de personnel	121 977 665 €	120 062 536 €	121 240 026 €
621	Personnel extérieur à l'établissement	3 672 252 €	3 767 836 €	3 767 836 €
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) (sauf 6319)	7 183 143 €	7 064 179 €	7 134 914 €
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	2 403 219 €	2 338 748 €	2 368 617 €
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	0 €	2 819 €	3 908 €
6411	Personnel titulaire et stagiaire	69 735 806 €	67 047 784 €	67 739 383 €
6413	Personnel sous contrats à durée indéterminée (CDI)	423 969 €	553 856 €	577 601 €
6415	Personnel sous contrats à durée déterminée (CDD)	7 291 673 €	8 087 250 €	8 140 027 €
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)	41 967 €	93 728 €	98 183 €
6421	Praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel	1 587 676 €	1 473 585 €	1 481 919 €
6422	Praticiens contractuels renouvelables de droit	832 235 €	1 024 483 €	1 025 774 €
6423	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit et praticiens associés	1 040 285 €	1 294 362 €	1 297 190 €
6425	Permanences des soins	97 984 €	163 100 €	164 814 €
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel non médical (sauf 64519)	26 247 406 €	25 616 314 €	25 885 306 €
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel médical (sauf 64529)	1 204 970 €	1 350 842 €	1 356 169 €
6471	Autres charges sociales - personnel non médical (sauf 64719)	36 003 €	66 €	14 621 €
6472	Autres charges sociales - personnel médical (sauf 64729)	1 743 €	2 800 €	2 980 €
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)	177 333 €	180 784 €	180 784 €
Titre 2	Charges à caractère médical	4 561 165 €	4 241 229 €	5 028 398 €
6011	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique	0 €	0 €	0 €
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	288 €	983 €	0 €
6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	30 366 €	22 906 €	30 366 €
6066	Fournitures médicales	74 758 €	66 042 €	74 758 €
6071	Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique	0 €	0 €	0 €
	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371)	3 095 747 €	2 479 686 €	3 095 747 €
611	Sous-traitance générale	713 980 €	1 171 752 €	1 171 752 €
6131	Locations à caractère médical	576 498 €	452 560 €	576 498 €
6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical	69 528 €	47 300 €	79 277 €
Titre 3	Charges à caractère hôtelier et général	56 584 736 €	53 258 595 €	50 532 377 €
6012	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère hôtelier et général	0 €	0 €	0 €
602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)	29 921 €	200 €	27 778 €
606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)	54 365 €	76 114 €	70 083 €
6072	Achats de marchandises à caractère hôtelier et général	2 526 €	0 €	0 €
603	Variation de stocks (sauf 60311, 60321, 60322 et 60371)	1 831 964 €	1 823 207 €	1 847 757 €
61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)	278 657 €	153 873 €	176 451 €
62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)	51 066 507 €	50 205 201 €	46 604 370 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)	0 €	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante	3 279 402 €	1 000 000 €	1 763 760 €
709	Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement	0 €	0 €	0 €
71	Production stockée (ou déstockage)	41 393 €	0 €	42 178 €
Titre 4	Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	18 357 119 €	26 420 806 €	14 223 819 €
66	Charges financières	0 €	0 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	7 201 607 €	16 405 000 €	5 568 307 €
	<i>Dont 675 - Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés</i>	143 290 €	0 €	0 €
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	11 155 512 €	10 015 806 €	8 655 512 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (*)	0 €	0 €	0 €
TOTAL DES CHARGES		201 480 685 €	203 983 166 €	191 024 620 €
EXCEDENT PREVISIONNEL				
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE		201 480 685 €	203 983 166 €	191 024 620 €

Les produits :

Chapitres	PRODUITS	REALISATIONS 2021	COMPTE ANTICIPE 2022	PREVISIONS 2023
Titre 1	Produits afférents aux soins	114 909 176 €	112 379 521 €	103 879 521 €
7311	Forfait soins	0 €	0 €	0 €
736	Tarifs soins	114 909 176 €	112 379 521 €	103 879 521 €
737	Produits des prestations non prises en compte dans les tarifs journaliers afférents aux soins	0 €	0 €	0 €
Titre 2	Produits afférents à la dépendance	13 221 188 €	11 868 171 €	12 871 383 €
734	Tarifs dépendance	13 221 188 €	11 868 171 €	12 871 383 €
Titre 3	Produits de l'hébergement	43 558 693 €	41 539 495 €	45 423 836 €
7312	hébergement (établissement relevant du 6° de l'art. L. 312-1 du CASF)	43 558 693 €	41 539 495 €	45 423 836 €
7317	Tarif hébergement	0 €	0 €	0 €
7318	Autres produits des établissements relevant de l'art. L. 312-1 du CASF	0 €	0 €	0 €
Titre 4	Autres produits	8 056 402 €	20 502 860 €	8 058 658 €
70	Vente produits fabr., prest. services, march. et prod. activités annexes (sauf 709)	596 523 €	2 213 €	596 523 €
71	Production stockée (ou déstockage) p	0 €	41 393 €	0 €
72	Production immobilisée	0 €	0 €	0 €
74	Subventions d'exploitation et participations	0 €	0 €	4 000 €
75	Autres produits de gestion courante	211 €	138 €	408 €
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	5 304 000 €	14 700 000 €	5 304 000 €
	<i>Dont 775 - Produits des cessions d'éléments d'actif</i>	0 €	0 €	0 €
	<i>Dont 777 - Quote part de subvention d'investissement virée au résultat de l'exercice</i>	850 741 €	1 000 000 €	850 741 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 153 727 €	5 759 115 €	2 153 727 €
79	Transferts de charges	0 €	0 €	0 €
603	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371) (crédits)	0 €	0 €	0 €
	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)	0 €	0 €	0 €
	Remboursements sur rémunération ou charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319, 6339)	1 942 €	0 €	0 €
649	Atténuation de charges- portabilité compte épargne temps (CET)	0 €	0 €	0 €
TOTAL DES PRODUITS		179 745 460 €	186 290 047 €	170 233 398 €
DEFICIT PREVISIONNEL		21 735 225 €	17 700 061 €	20 791 222 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE		201 480 685 €	203 990 107 €	191 024 620 €

ANNEXE 7 : CRPA-C – PRESENTATION DETAILLEE (ECOLES)

Les charges :

Compte de résultat du Budget C - Ecoles

Chapitres	CHARGES	REALISATIONS 2021	COMPTE ANTICIPE 2022	PREVISIONS 2023
Titre 1	Charges de personnel	50 444 821 €	49 573 972 €	47 742 919 €
621	Personnel extérieur à l'établissement	0 €	0 €	0 €
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) (sauf 6339)	2 780 540 €	2 914 647 €	2 804 330 €
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	912 604 €	999 103 €	952 160 €
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	57 192 €	71 657 €	69 915 €
6411	Personnel titulaire et stagiaire	25 628 998 €	26 209 734 €	27 652 850 €
6413	Personnel sous contrats à durée indéterminée (CDI)	171 941 €	315 521 €	952 519 €
6415	Personnel sous contrats à durée déterminée (CDD)	1 952 477 €	2 338 085 €	1 503 618 €
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)	0 €	0 €	0 €
6421	Praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel	0 €	0 €	0 €
6422	Praticiens contractuels renouvelables de droit	0 €	0 €	0 €
6423	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit et praticiens associés	0 €	0 €	0 €
6425	Permanences des soins	0 €	0 €	0 €
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel non médical (sauf 64519)	10 139 235 €	9 828 230 €	9 397 718 €
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel médical (sauf 64529)	1 331 €	1 263 €	1 263 €
6471	Autres charges sociales - personnel non médical (sauf 64719)	185 538 €	181 356 €	169 170 €
6472	Autres charges sociales - personnel médical (sauf 64729)	0 €	0 €	0 €
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)	8 614 966 €	6 714 376 €	4 239 376 €
Titre 2	Autres charges	15 113 037 €	17 829 846 €	15 555 021 €
601	Achats stockés de matières premières ou fournitures	0 €	0 €	0 €
602	Achats stockés, autres approvisionnements	118 011 €	194 995 €	198 236 €
603	Variation de stocks	14 942 €	25 431 €	26 814 €
606	Autres achats non stockés de matières et fournitures	386 518 €	549 998 €	505 069 €
607	Achats de marchandises	0 €	0 €	0 €
61	Services extérieurs (sauf 619)	3 183 156 €	4 662 916 €	3 927 499 €
62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)	7 688 235 €	7 605 623 €	7 409 305 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)	1 029 €	1 032 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante	18 677 €	32 041 €	104 463 €
66	Charges financières	0 €	0 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	254 578 €	1 150 000 €	354 852 €
675	<i>Dont 675 - Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés</i>	0 €	0 €	0 €
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 447 890 €	3 607 810 €	3 019 559 €
709	Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement	0 €	0 €	0 €
71	Production stockée (ou déstockage)	0 €	0 €	9 224 €
TOTAL DES CHARGES		65 557 859 €	67 403 818 €	63 297 940 €
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE				2 651 676 €
TOTAL GENERAL DES CHARGES		65 557 859 €	67 403 818 €	65 949 616 €

Les produits :

Chapitres	PRODUITS	REALISATIONS 2021	COMPTE ANTICIPE 2022	PREVISIONS 2023
Titre 1	Produits relatifs à l'activité d'enseignement	49 659 508 €	54 218 138 €	50 909 543 €
7061	Droits d'inscription des élèves	599 813 €	597 301 €	624 180 €
7063	Remboursement de frais de formation	0 €	0 €	0 €
7471	Subvention d'exploitation versée par le conseil régional	49 059 695 €	53 620 837 €	50 285 363 €
Titre 2	Autres produits	16 719 701 €	13 749 815 €	9 736 721 €
70	Vente produits fabr., prest. services, march. et prod. activités annexes (sauf 7061, 7063, 709)	11 698 540 €	9 217 298 €	6 599 199 €
71	Production stockée (ou déstockage) p	0 €	0 €	0 €
72	Production immobilisée	0 €	0 €	0 €
74	Subventions d'exploitation et participations (sauf 7471)	292 063 €	215 000 €	160 211 €
75	Autres produits de gestion courante	2 871 282 €	3 064 746 €	2 270 053 €
76	Produits financiers	0 €	907 €	0 €
77	Produits exceptionnels	1 627 410 €	1 050 000 €	517 847 €
	<i>Dont 775 - Produits des cessions d'éléments d'actif</i>	0 €	0 €	0 €
	<i>Dont 777 - Quote part de subvention d'investissement virée au résultat de l'exercice</i>	347 228 €	500 000 €	0 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	38 672 €	30 296 €	67 004 €
79	Transferts de charges	0 €	0 €	0 €
603	Variations de stocks (crédits)	0 €	0 €	0 €
	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)	0 €	0 €	0 €
	Remboursements sur rémunération ou charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319, 6339)	191 734 €	171 568 €	122 407 €
649	Atténuation de charges- portabilité compte épargne temps (CET)	0 €	0 €	0 €
TOTAL DES PRODUITS		66 379 208 €	67 967 953 €	60 646 264 €
REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE		821 350 €	564 136 €	
TOTAL GENERAL DES PRODUITS		67 200 558 €	68 532 089 €	60 646 264 €

ANNEXE 8 : CRPA-P – PRESENTATION DETAILLEE (P1 + P2)

Compte de résultat du Budget P - CSAPA & USPC

Chapitres	CHARGES	REALISATIONS 2021	COMPTE ANTICIPE 2022	PREVISIONS 2023
Titre 1	Charges de l'exploitation courante	7 481 079 €	7 466 091 €	7 839 520 €
601	Achats stockés de matières premières ou fournitures	0 €	0 €	0 €
602	Achats stockés, autres approvisionnements	5 288 €	1 255 €	6 050 €
603	Variation de stocks	1 255 798 €	904 684 €	1 026 919 €
606	Autres achats non stockés de matières et fournitures	43 301 €	81 519 €	88 750 €
607	Achats de marchandises	337 €	1 091 €	1 020 €
611	Sous-traitance générale	205 247 €	185 511 €	208 074 €
62	Autres services extérieurs (sauf 621, 623, 627 et 629)	5 964 937 €	6 285 564 €	6 503 977 €
709	Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement	0 €	0 €	0 €
71	Production stockée (ou déstockage)	6 171 €	6 465 €	4 730 €
Titre 2	Charges de personnel	18 643 058 €	23 179 586 €	19 960 580 €
621	Personnel extérieur à l'établissement	122 618 €	175 829 €	175 829 €
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) (sauf 6319)	1 187 160 €	1 383 080 €	1 191 502 €
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	323 397 €	522 903 €	440 833 €
641	Rémunérations du personnel non médical(sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	9 714 976 €	34 230 €	336 €
6411	Personnel titulaire et stagiaire	57 738 €	11 978 383 €	10 013 069 €
6413	Personnel sous contrats à durée indéterminée (CDI)	896 936 €	132 146 €	64 672 €
6415	Personnel sous contrats à durée déterminée (CDD)	54 104 €	1 230 461 €	1 080 487 €
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)	1 307 249 €	67 567 €	78 151 €
6421	Praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel	157 531 €	1 366 755 €	1 386 555 €
6422	Praticiens contractuels renouvelables de droit	280 201 €	651 179 €	211 738 €
6423	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit et praticiens associés	50 534 €	423 031 €	429 750 €
6425	Permanences de soins	3 817 994 €	67 207 €	71 279 €
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel non médical (sauf 64519)	631 663 €	4 689 142 €	3 924 752 €
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel médical (sauf 64529)	1 291 €	651 179 €	663 835 €
6471	Autres charges sociales - personnel non médical (sauf 64719)	0 €	124 221 €	102 583 €
6472	Autres charges sociales - personnel médical (sauf 64729)	0 €	78 778 €	79 205 €
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)	39 665 €	46 004 €	46 004 €
Titre 3	Charges de la structure	828 306 €	1 136 174 €	781 990 €
61	Services extérieurs (sauf 611 et 619)	61 502 €	55 880 €	46 286 €
623	Informations, publications, relations publiques	0 €	4 840 €	5 298 €
627	Services bancaires et assimilés	0 €	0 €	0 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)	0 €	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante	705 €	2 301 €	9 214 €
66	Charges financières	0 €	0 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	54 170 €	3 000 €	15 000 €
	<i>Dont 675 - Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés</i>	2 165 €	0 €	0 €
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	711 929 €	1 070 153 €	706 192 €
TOTAL DES CHARGES		26 952 443 €	31 781 851 €	28 582 090 €
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE		230 938 €		
TOTAL GENERAL DES CHARGES		27 183 381 €	31 781 851 €	28 582 090 €
Chapitres	PRODUITS	REALISATIONS 2021	COMPTE ANTICIPE 2022	PREVISIONS 2023
Titre 1	Produits de la tarification	26 649 352 €	27 723 001 €	27 137 753 €
73	Dotations et produits de la tarification	26 649 352 €	27 723 001 €	27 137 753 €
Titre 2	Autres produits relatifs à l'exploitation	5 €	385 430 €	1 427 251 €
70	Vente produits fabr., prest. services, march. et prod. activités annexes (sauf 709)	0 €	385 430 €	112 421 €
71	Production stockée (ou déstockage) p	0 €	0 €	0 €
72	Production immobilisée	0 €	0 €	0 €
74	Subventions d'exploitation et participations	0 €	0 €	130 830 €
75	Autres produits de gestion courante	5 €	0 €	1 184 000 €
603	Variations de stocks (crédits)	0 €	0 €	0 €
	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)	0 €	0 €	0 €
	Remboursements sur rémunération ou charges sociales (6419, 6429, 6459, 6479 et 6489)	0 €	0 €	0 €
649	Atténuation de charges- portabilité compte épargne temps (CET)	0 €	0 €	0 €
Titre 3	Produits financiers et produits non encaissables	72 149 €	81 200 €	17 658 €
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	70 582 €	81 200 €	17 658 €
	<i>Dont 775 - Produits des cessions d'éléments d'actif</i>	0 €	0 €	0 €
	<i>Dont 777 - Quote part de subvention d'investissement virée au résultat de l'exercice</i>	0 €	0 €	0 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 567 €	0 €	0 €
79	Transferts de charges	0 €	0 €	0 €
TOTAL DES PRODUITS		26 721 506 €	28 189 631 €	28 582 662 €
REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE			-3 592 220 €	572 €
TOTAL GENERAL DES PRODUITS		26 721 506 €	24 597 411 €	28 583 234 €

PRESENTATION DU PGFP >>

2023 - 2027

Le projet de PGFP 2023-2027 permet d'inscrire dans un horizon de moyen terme :

- Les ambitions de l'AP-HP en matière d'investissement, traduites dans un plan pluriannuel d'investissement (PPI), qui décrit la chronique des principales opérations et enveloppes, ainsi que leurs modes de financement, constitutif du tableau de financement prévisionnel (TFP).
- Les tendances budgétaires relatives aux charges et recettes d'exploitation, qui dessinent les grands équilibres permettant de constituer la capacité d'autofinancement du programme d'investissement, et qui permettent de matérialiser la soutenabilité financière de celui-ci.

1. Trajectoire en exploitation

Le PGFP 2023-2027 prolonge la logique de transparence et de réalisme qui prévaut dans la construction de l'EPRD 2023. Il prend notamment acte du caractère nécessairement progressif de la dynamique de recrutements, soutenue par les actions du programme « 30 leviers pour agir ensemble », qui détermine la trajectoire d'activité et de recettes.

A. Emploi et masse salariale

La prévision pluriannuelle de masse salariale, constituant la majorité des charges de l'AP-HP, est construite autour de la prise en compte des contraintes tendanciennes, ainsi que de la traduction des « 30 leviers » :

- **Contraintes tendanciennes :**
 - Le GVT constaté à l'AP-HP est appliquée sur toute la durée du PGFP, sans mode de financement dédié.
 - En raison de l'important volume de revalorisation salariale constatée ces dernières années, à titre conservatoire, le montant moyen constaté depuis 2019 (25 M€ / an) est également prolongé dans le PGFP, donnant lieu à une hypothèse de financement MIGAC à due concurrence.
 - L'AP-HP fait également l'hypothèse de la prolongation d'une croissance de l'emploi des internes, partiellement couverte par la MERRI études médicales, ainsi que d'une croissance modérée de l'emploi des médecins seniors liée à la montée en charge des actions sur financement dédié.
- **Inscription du programme « 30 leviers pour agir ensemble » :**
 - Le PGFP inscrit les moyens RH consacrés à sa trajectoire de rebond d'activité. L'hypothèse retenue est de consacrer les flux de croissance de l'emploi soignant à hauteur de 1/3 pour renforcer les effectifs des équipes en fonction de la lourdeur de la charge en soins par une révision des maquettes organisationnelles, et de 2/3 pour rouvrir les lits fermés pour manque de personnel sur les disciplines prioritaires par l'AP-HP dans le cadre de la stratégie de rebond de l'activité sur 4 ans entre 2023 et 2026.

- Le PGFP inscrit la création de 600 ETP supplémentaires dont 300 en 2023 et 300 en 2024 dans le cadre d'un appel à projet « libération du temps soignant » auprès des équipes de soins pour alléger les tâches administratives et logistiques des soignants.
- La masse salariale porte également les crédits du dispositif d'intéressement, notamment l'intéressement recherche, et les autres supports de financement fléchés, ainsi que la conversion par des recrutements en personnels permanents, des ETP actuellement engagés sur les moyens de suppléance en intérim et en heures supplémentaires, afin de conforter les équipes et de dégager une économie nette à hauteur de 37 M€ sur la durée du PGFP sur les surcoûts financiers mobilisés pour ce recours.
- Les autres leviers ayant une traduction en masse salariale (prime d'engagement collectif, prime de tutorat, etc.) sont également inscrits dans le PGFP.

B. Autres charges

De même, les charges médicales (CT2), hôtelières et générales (CT3) font l'objet de :

- **Hypothèses tendancielle**s : les effets-prix inscrits au PGFP incluent notamment :
 - Une hypothèse de retour progressif des prix de l'énergie à leur niveau antérieur à la crise sanitaire en 5 ans.
 - Les charges liées à l'inflation sont couvertes en recettes prévisionnelles à hauteur de 50% en 2023 et 80% à compter de 2024.
- **Hypothèses liées au plan « 30 leviers »** : le PGFP inscrit également les charges liées au rebond d'activité (à hauteur des taux constatés en comptabilité analytique pour 2021), ainsi qu'aux dispositifs d'intéressement recherche et d'intéressement à la performance. En prolongation du plan d'action budgétaire de 2022, l'AP-HP table aussi sur les leviers liés à la juste prescription et à la sobriété des organisations, notamment 11 M€ / an de maîtrise des charges médicales.
- Les charges de titre 4 (financières, exceptionnelles, provisions) portent essentiellement la trajectoire d'amortissement liée à la montée en charge du programme d'investissement, et une hypothèse de neutralité du schéma de provisions.

C. Activité et recettes

- **Hypothèses tendancielle**s : le PGFP 2023-2027 prolonge les dernières tendances de fonds en matière de mode de financement et d'évolution tarifaire :
 - Les tarifs GHS sont prévus en évolution de +0,7% / an, permettant de couvrir le GVT constaté et une quote-part de l'inflation.
 - Les recettes relatives aux activités de psychiatrie sont anticipées en croissance de 1,9% an, les dotations populationnelles de 1% / an.
 - Les effets anticipés de la réforme SSR (perte de 60 M€ au total) sont inscrits progressivement en 4 ans à compter de la mi-2023.
 - Les effets de la mise en place des tarifs nationaux journaliers de prestation (TNJP) sont prévus en 3 ans, assortie d'une évolution tendancielle de ces tarifs alignée sur celle de l'ONDAM (2,6% / an à compter de 2024). L'AP-HP prévoit ainsi une perte nette de -6,5 M€ à horizon 2025, avant de retrouver un effet tarifaire positif à partir de 2026.
 - Outre les impacts spécifiques de 2023, la tendance historique constatée sur les dotations MIGAC/MERRI est reconduite, dont notamment les effets positifs attendus de la progression de l'enveloppe de la dotation socle des MERRI suite aux décisions du Ségur de la santé.

- **Hypothèses liées au rebond progressif de l'activité et aux justes leviers de performance du plan « 30 leviers pour agir ensemble » :**
 - L'activité T2A est déterminée par une trajectoire de rebond progressif, visant à reconstituer en 4 ans (2023-2026) le volume économique d'activité de l'année 2019. Ce rebond tire parti de la croissance tendancielle de l'activité externe et de l'activité ambulatoire pour limiter les besoins de réouverture des lits d'hospitalisation complète, tenant compte de l'évolution des modes de prises en charge sans diminuer la capacité de l'AP-HP à répondre aux besoins de santé.

RECETTES GHS REBOND	2022 (estim M10)	2023	2024	2025	2026	2027	Evol PGFP	
HC	2 276 830 310 €	2 290 022 976 €	2 332 619 800 €	2 389 524 761 €	2 445 620 947 €	2 459 266 110 €	Total	182 435 800 €
Evolution		0,6%	1,9%	2,4%	2,3%	0,6%	évol moy	1,55% /an
HP	501 227 776 €	513 194 884 €	525 868 904 €	539 257 906 €	553 390 847 €	568 298 246 €	Total	67 070 470 €
Evolution		2,4%	2,5%	2,5%	2,6%	2,7%	évol moy	2,54% /an
TOTAL HC+HP	2 778 058 086 €	2 803 217 860 €	2 858 488 704 €	2 928 782 668 €	2 999 011 793 €	3 027 564 355 €	Total	249 506 270 €
Evolution		0,9%	2,0%	2,5%	2,4%	1,0%	évol moy	1,74% /an

RECETTES EXTERNES REBOND	2022 (estim M10)	2023	2024	2025	2026	2027	Evol PGFP	
Recettes externes	397 663 439 €	402 677 966 €	407 755 726 €	412 897 517 €	418 104 146 €	423 376 430 €	Total	25 712 991 €
Evolution		1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	évol moy	1,26% /an

SEJOURS	2022 (estim M10)	2023	2024	2025	2026	2027	Evol PGFP	
Séjours HC	547 674	550 296	558 762	570 072	581 222	583 934	Total	36 260
Evolution		0,48%	1,54%	2,02%	1,96%	0,47%	évol moy	1,29% /an
Séjours HP	808 468	826 324	845 210	865 165	886 231	908 452	Total	99 984
Evolution		2,21%	2,29%	2,36%	2,43%	2,51%	évol moy	2,36% /an

- Le PGFP prévoit également l'impact des justes leviers de performance intégrés au plan « 30 leviers pour agir ensemble », notamment la poursuite des efforts en faveur du codage (21 M€ en 2024 et 2025) et sur l'optimisation des soins et des parcours (12 M€ par an durant le PGFP); la prolongation en 2024 des efforts initiés en 2023 sur la facturation des chambres individuelles (60 M€ en deux ans), ainsi que les « ROI » contractualisés avec les GHU dans le cadre des projets d'investissement.

- **Hypothèse d'accompagnement financier :**

- La trajectoire du PGFP comprend un accompagnement financier externe (en dotation MIGAC), sur la base d'une aide pluriannuelle et dégressive de 250 M€ en 2023, portée en extinction à 50 M€ en 2027. Cette aide a vocation à s'articuler en 2023 avec le mécanisme d'amortissement de la sortie de la garantie de financement. Elle sera prolongée à hauteur de 200 M€ en 2024, 150 M€ en 2025, 100 M€ en 2026 et 50 M€ en 2027, dernière année d'accompagnement. Cette aide sera soumise à des clauses de revoyure annuelle en fonction du respect de la trajectoire globale définie dans le cadre du PGFP.

- Un accompagnement spécifique de 140 M€ est également intégré, en soutien au renforcement de l'offre de logements soignants de l'AP-HP pour 100 M€ et à la modernisation du système d'informations pour 40 M€.

2. Plan pluriannuel d'investissement

Les Opérations Majeures s'élèveront à un total de 1,6 Md€ sur la période. Cet effort majeur d'investissement est appuyé par un montant élevé de subventions régionales, nationales et européennes :

- Nouveau Garches - 110 M€ de subventions.
- Nouveau Lariboisière 177 M€ de subventions.
- Hôpital Universitaire Saint-Ouen Grand Paris Nord : 189 M€ au titre des travaux et 47 M€ d'aide à l'acquisition d'une réserve foncière.
- Pôle Femme-Enfant/ nouveau Jean-Verdier : 92 M€.
- Nouvelle Ecole de Chirurgie : 10 M€ de subvention de l'Etat et de contribution des facultés de médecine.

Les Opérations Structurantes s'élèveront à 158 M€ sur la période. Les Opérations Identifiées s'élèveront à un montant de 307 M€ sur la période, dont 77 M€ d'opérations déjà arbitrées avant la campagne 2023.

Le PPI comporte enfin un socle important de crédits dédiés aux investissements courants, comprenant plusieurs compartiments : les plans courants des GHU (509 M€), les opérations techniques (250 M€), les renouvellements d'équipements lourds (135 M€), et le socle des dépenses liées aux systèmes d'information (315 M€).

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	2023	2024	2025	2026	2027	2023 - 2027
Opérations Majeures	181,2 M€	268,7 M€	381,9 M€	379,4 M€	327,7 M€	1 539 M€
Opérations structurantes	32,4 M€	39,3 M€	46,0 M€	28,1 M€	12,5 M€	158 M€
Opérations Identifiées - GHU	61,3 M€	61,5 M€	61,5 M€	61,5 M€	61,5 M€	307 M€
Opérations Hors GHU	12,5 M€	12,5 M€	12,5 M€	12,5 M€	12,5 M€	63 M€
Opérations Techniques	50,0 M€	50,0 M€	50,0 M€	50 M€	50 M€	250 M€
Plan Courant - GHU	103,7 M€	101,2 M€	101,2 M€	101,2 M€	101,2 M€	509 M€
Rempl. équipements lourds - GHU	27,0 M€	27,0 M€	27,0 M€	27 M€	27 M€	135 M€
Systèmes d'Information - socle	63,0 M€	63,0 M€	63,0 M€	63,0 M€	63,0 M€	315 M€
Brevets	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	05 M€
SOUS-TOTAL hors opé subventionnées et hors fonds exceptionnels	532,0 M€	631,9 M€	751,6 M€	730,4 M€	661,1 M€	3 307 M€
<i>Opérations subventionnées diverses (formation, IQ, SI et autres)</i>	50,7 M€	29,9 M€	24,8 M€	14,0 M€	14,0 M€	133 M€
Opé Ségur invest courant 2023	13,0 M€					
Opé subventionnée ARS Ségur logement	31,0 M€	-	-	-	-	31 M€
Opé subventionnées par subvention nationale logement	15,0 M€	20,0 M€	20,0 M€	20,0 M€	25,0 M€	100 M€
Opé subventionnées par subvention nationale SI	10,0 M€	8,0 M€	8,0 M€	8,0 M€	6,0 M€	40 M€
Total opérations subventionnées & fonds except.	119,7 M€	57,9 M€	52,8 M€	42,0 M€	45,0 M€	317,4 M€
TOTAL GENERAL	651,7 M€	689,9 M€	804,4 M€	772,4 M€	706,1 M€	3 624,5 M€

3. Trajectoire de cession

Les cessions projetées sur la période 2023-2027, d'un montant prévisionnel de 178M€, concernent principalement des sites libérés consécutivement à des opérations majeures d'investissement (Charenton, partie d'Emile Roux, etc.), des opérations de redéploiement et regroupement de l'offre de soins (fermeture des hôpitaux La Rochefoucauld et Joffre), ou de restructuration patrimoniale (fonciers sur Ivry).

Principaux agrégats du PGFP :

	2019	2020	2021	Atterr. Prov. 2022	2023	2024	2025	2026	2027
Budget principal	-169 M€	-244 M€	-283 M€	-391 M€	-406 M€	-262 M€	-176 M€	-96 M€	-36 M€
Dotation non affectée	25 M€	14 M€	76 M€	44 M€	33 M€	34 M€	17 M€	118 M€	21 M€
USLD	-13 M€	-10 M€	-22 M€	-18 M€	-21 M€	-14 M€	-14 M€	-14 M€	-18 M€
Ecoles	0 M€	-1 M€	1 M€	1 M€	-3 M€	-3 M€	-3 M€	-3 M€	-3 M€
EHPAD	-5 M€	-4 M€	-2 M€	0 M€	0 M€	0 M€	0 M€	0 M€	0 M€
CSAPA (addictologie) et USPC	1 M€	1 M€	0 M€	-4 M€	0 M€	0 M€	0 M€	0 M€	0 M€
Résultat consolidé	-162 M€	-246 M€	-230 M€	-368 M€	-397 M€	-244 M€	-175 M€	6 M€	-36 M€
en % des produits	-2,09%	-3,0%	-2,6%	-4,1%	-4,3%	-2,6%	-1,8%	0,1%	-0,4%
Aide Financières	0 M€	0 M€	0 M€	0 M€	250 M€	200 M€	150 M€	100 M€	50 M€

	2019	2020	2021	Atterr. Prov. 2022	2023	2024	2025	2026	2027
CAF	199 M€	173 M€	195 M€	62 M€	38 M€	174 M€	291 M€	391 M€	496 M€
Taux de CAF	2,6%	2,1%	2,2%	0,7%	0,4%	1,9%	3,0%	3,9%	4,9%
Marge brute	271 M€	291 M€	271 M€	148 M€	136 M€	285 M€	415 M€	520 M€	629 M€
CAF nette	48 M€	45 M€	36 M€	-105 M€	-132 M€	-1 M€	107 M€	215 M€	324 M€
Total des Immos	397 M€	476 M€	508 M€	512 M€	652 M€	690 M€	804 M€	772 M€	706 M€
Encours de la dette	2 606 M€	2 799 M€	3 099 M€	3 418 M€	3 812 M€	3 898 M€	4 207 M€	4 273 M€	4 355 M€
Indépendance financière	60,69%	64,33%	66,38%	73,99%	82,55%	87,29%	91,34%	91,15%	91,77%
Taux d'endettement	34,00%	34,20%	35,70%	38,50%	42,08%	41,55%	43,76%	43,01%	43,32%
Durée apparente de la dette	13,07	16,16	15,92	55,18	100,30	22,38	14,45	10,94	8,78
Capitaux permanents	4 293 M€	4 350 M€	4 668 M€	4 620 M€	4 618 M€	4 465 M€	4 606 M€	4 688 M€	4 745 M€

Liste des abréviations

- ANV: admissions en non-valeur
- CAF: capacité d'autofinancement
- CCAR : Comité consultatif (régional) d'allocation des ressources
- CET: compte épargne temps
- COMEDIMS : commission du médicament et des dispositifs médicaux stériles
- CPAM: caisse primaire d'assurance maladie
- CRPA: compte de résultat prévisionnel annexe
- CRPP: compte de résultat principal prévisionnel
- CSAPA: centres de soins, accompagnement et prévention en addictologie
- DAF: dotation annuelle de financement
- DM : dispositifs médicaux
- DNA: dotation non affectée
- EPRD: état prévisionnel des recettes et des dépenses
- ETP : équivalent temps plein
- ETPR: équivalent temps plein rémunéré
- FIR: fonds d'intervention régional
- GHS: groupe homogène de séjour
- GHU : groupe hospitalier universitaire
- MERRI : missions d'enseignement, recherche, recours et innovation
- MIGAC: missions d'intérêt général et aides à la contractualisation
- MCO: Médecine, Chirurgie, Obstétrique
- OIC: opérations individualisées centralisées
- OID: opérations individualisées déconcentrées
- OIT : opérations individualisées techniques
- PAR: produits à recevoir
- PGFP: plan global de financement pluriannuel
- PLFSS : projet de loi de financement de la sécurité sociale
- PNM: personnel non médical
- PM: personnel médical
- PMCT: poids moyen du cas traité
- PT: plan de travaux
- RIA: rapport de suivi infra-annuel
- SMR : Soins médicaux et de réadaptation
- SSR: Soins de suite et réadaptation
- TNJP : Tarifs nationaux journaliers de prestation
- TPER: tableau prévisionnel des effectifs rémunérés
- TFP: tableau de financement prévisionnel
- TMB: taux de marge brute
- USLD: unité de soins de longue durée
- USPC: unité de soins prolongés complexes
- CT1: charges de personnel
- CT2: charges à caractère médical
- CT3: charges à caractère hôtelier et général
- CT4: charges financières, amortissements, provisions
- PT1: produits versés par l'assurance maladie
- PT2: autres produits de l'activité hospitalière
- PT3: autres produits